



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2020**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi trente novembre deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis par visioconférence (les modalités d'accès leur ayant été préalablement communiquées par mail) sur convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-quatre novembre deux mille vingt par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Maine du 13^e arrondissement.

PRÉSENTS EN MAIRIE :

M. COUMET.

PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

M. AQUA, Mme ATALLAH. M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, M. LEROY-WARMER, Mme MARCHAND, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSES :

Avec pouvoir :

Sans pouvoir : Mme AICHOUN BAPTISTE.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Rym KARAOUN GOUEZOU.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

*En raison d'une difficulté technique, l'enregistrement n'a pas commencé au début de la séance.
Par conséquent, le texte en italique reprend de manière synthétique le contenu des interventions*

PROJETS DE DELIBERATION PROPRE

13 2020 30 Réunion du conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

M. LE MAIRE : rappelle que le contexte sanitaire et le respect des gestes barrière ne permet pas de tenir la séance du conseil d'arrondissement en mairie et que, conformément aux dispositions règlementaire liées à l'état d'urgence sanitaire, il indique que le Conseil se tiendra en visio conférence

Mireille Estienne : indique que le groupe UDC 13 regrette cette situation et qu'en conséquence il s'abstiendra sur ce projet de délibération

M. LE MAIRE : met le projet de délibération aux voix et constate l'absence de vote contre, l'abstention des cinq élus du groupe UDC 13 et que le projet est donc adopté.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

13 2020 31 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement de septembre 2020

M. LE MAIRE : soumet au vote de l'assemblée l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 septembre 2020. Personne ne demandant la parole, la délibération est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2020 32 Adoption de l'état spécial du 13e arrondissement pour l'exercice 2021

M. LE MAIRE : rappelle que, en amont du vote par le Conseil de Paris du budget de la Ville, le Conseil d'arrondissement doit adopter l'état spécial du 13^{ème} arrondissement. Il passe la parole à M. Eric OFFREDO pour la présentation de la délibération et indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Éric OFFREDO : présente les grandes lignes de l'état spécial en rappelant que le budget doit être adopté à l'équilibre ; il invite les membres du Conseil à consulter les annexes du projet de délibération qui présente le détail du budget par fonction et par nature. Il passe la parole à M. Jean-Baptiste OLIVIER qui souhaite intervenir.

Jean-Baptiste OLIVIER : indique que le groupe UDC 13 s'abstiendra sur le vote du budget de l'état spécial du 13^{ème} arrondissement

Éric OFFREDO : soumet le projet de délibération au vote et constate l'absence de votes contre, l'abstention des cinq élus du groupe UDC13 et donc l'adoption à la majorité de la délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

13 2020 33 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé 14 rue Annie Girardot (13e) — convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Maison 13 solidaire ».

M. LE MAIRE : *passé la parole à Nathalie LAVILLE pour rapporter le projet de délibération relatif à la mise à disposition d'un terrain au profit de l'association « Maison 13 Solidaire »*

Nathalie LAVILLE : *rappelle que dans le cadre du programme « Main verte », l'association « Maison 13 solidaire » a sollicité la mise à disposition d'une parcelle de terrain de 303m² situé au 14, rue Annie-Girardot, afin d'y réaliser un jardin partagé.*

M. LE MAIRE : *met la délibération au vote et constate son adoption à l'unanimité*

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2020 DFA 65 Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur

M. LE MAIRE : *donne la parole à Eric OFFREDO pour rapporter le projet de délibération concernant les mesures de soutien à certains opérateurs de mobiliers urbains et d'affichage extérieur*

Éric OFFREDO : *présente les mesures d'exonérations de redevances proposées aux titulaires de contrats d'occupation du domaine public pour l'exploitation de mobiliers urbains et d'affichages extérieurs. Ces mesures sont la conséquence de la dégradation du marché publicitaire, qui a entraîné des baisses de recettes importantes pour les opérateurs. Après analyse de la situation financière des différents titulaires de contrats, une exonération de redevance minimum de 3 mois au titre de l'exercice 2020 pour tous les opérateurs, avec des mesures complémentaires pour les colonnes MORRIS, en raison des difficultés particulières du secteur culturel et des prolongations de déploiement pour les concessions impactées par le confinement.*

M. LE MAIRE : *rappelle que ces dispositions s'inscrivent dans le plan de soutien de la Ville aux partenaires économiques. Il donne la parole à Wilfried BETOURNE.*

Wilfried BETOURNE : *expose la position du groupe GEP 13^{ème} qui votera contre cette délibération.*

M. LE MAIRE : *en prend note et donne la parole à Alexandre COURBAN*

Alexandre COURBAN : *précise que les cinq élus du groupe Communiste et Citoyen s'abstiendra sur ce projet*

M. LE MAIRE : met la délibération aux voix et note le vote contre des sept élus du groupe GEP 13^{ème}, l'abstention des cinq élus du groupe Communiste et Citoyen et constate l'adoption à la majorité.

POUR : 26

CONTRE : les 7 élus du groupe GEP 13^e

ABSTENTION : les 5 élus du groupe Communiste et Citoyen

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DU 104 PLU Prescription de la révision — Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

M. LE MAIRE : Je passe à la délibération suivante : la DU 104, qui est la délibération la plus emblématique de ce Conseil. C'est la délibération qui nous permet de démarrer réellement les opérations juridiques concernant le Plan Local d'Urbanisme. Et je laisse la parole à Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Je vais prendre un peu de temps, si vous le permettez, sur cette délibération. Je vous rassure, je ne prendrai pas autant de temps sur chacune des délibérations. Mais je prendrai un peu de temps pour cette délibération particulièrement structurante, puisqu'il s'agit de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

La dernière fois que la Ville de Paris a mené cette opération, c'était en 2001. Il s'agissait alors de définir les règles pour le Plan Local d'Urbanisme, pour un projet de ville, pour Paris, à horizon 2020. Nous y sommes. L'échéance est atteinte. Depuis, de nombreuses problématiques nouvelles, sociales, environnementales, économiques sont arrivées et renouvellent en profondeur les enjeux sur le devenir de Paris et sur notre vision de Paris. Il était donc nécessaire de revoir profondément ce Plan Local d'Urbanisme. Il y a plusieurs façons de faire. Nous avons choisi la procédure de révision qui est le dispositif le plus développé en termes de consultation du public et de l'ensemble des acteurs concernés. Elle est applicable aux évolutions du Plan Local d'Urbanisme et présente les incidences les plus fortes sur le document et notamment lorsqu'il est envisagé de changer les orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui constitue le document d'orientation politique du Plan Local d'Urbanisme.

Il s'agit de traduire dans la règle d'urbanisme applicable à Paris les ambitions que nous portons suite au mandat que les Parisiennes et Parisiens nous ont confié, et qu'exprime le qualificatif que nous souhaitons donner au Plan Local d'Urbanisme pour qu'il devienne le Plan Local d'Urbanisme « Bioclimatique ». C'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui.

Le caractère « bioclimatique » renvoie généralement à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère.

Le Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique contribuera à la lutte contre la spéculation pour permettre à toutes et tous, quels que soient leurs revenus, de vivre à Paris et à répondre à l'urgence sociale et économique découlant de la crise du COVID 19.

En conséquence, un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable doit être élaboré. Il constituera le support des évolutions fondamentales que nous souhaitons traduire dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement du Plan Local d'Urbanisme « Bioclimatique ».

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme compte trois phases principales et fera l'objet de quatre passages devant le Conseil de Paris. La première séance se tiendra au mois de décembre et permettra de lancer cette procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. Au bout d'une année d'études, de discussions et de diagnostic, nous nous retrouverons dans les derniers mois de l'année 2021 pour un débat sur les orientations du PADD. L'année 2022 sera consacrée à l'élaboration de toutes les composantes du projet du Plan Local d'Urbanisme : rapport de présentation, PADD, Orientations d'Aménagement et de programmation, règlement, annexes. Elle se conclura par le bilan de

la concertation et l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme, sur lequel nous serons amenés à nous prononcer fin 2022.

Enfin, l'année 2023 sera consacrée aux consultations obligatoires — autorité environnementale et personnes publiques associées, — suivies de la tenue de l'enquête publique. Suivant les conclusions qui seront rendues, nous aurons fin 2023 une approbation finale du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique et une mise en place définitive début 2024.

Nous sommes donc sur un processus long, mais normal, qui nous permettra de prendre en compte la parole de l'ensemble des acteurs, habitants, citoyens, travailleurs à Paris, communes limitrophes, métropole, région, préfecture, l'État, les sociétés transport. Je crois que l'on a besoin d'avoir cette vision très générale pour avoir un Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique qui intègre l'ensemble des dimensions. Une première conférence citoyenne s'est tenue en septembre-octobre. Nous en avons adopté le principe lors de notre Conseil du mois de juillet. Cette conférence citoyenne a permis de tracer un certain nombre d'axes et de thématiques sur lesquels nous allons nous appuyer pour la révision du Plan Local d'Urbanisme. Cinq thématiques que je vais aborder rapidement, mais nous pourrions revenir sur les différents sous-items :

- Paris, ville inclusive
- Paris, ville aux patrimoines et paysages préservés
- Paris, ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée
- Paris, ville attractive et productive
- Paris, ville actrice de la Métropole

Ce sont sur ces cinq thématiques que nous travaillerons autour du PLU. Des modalités de concertation sont définies par la Ville, j'y reviendrai, mais nous aurons aussi notre latitude dans l'arrondissement. J'y reviendrai également.

Nous avons l'exigence d'une participation la plus large des Parisiennes et des Parisiens dans toute leur diversité à l'élaboration des dispositions du Plan Local d'Urbanisme. C'est de toute façon dans le code de l'urbanisme, mais on peut aller plus loin que celui-ci, avec une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, l'année prochaine, celle d'après et même 2023, puisque l'enquête publique permettra d'interroger l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, et même les habitants des communes limitrophes.

Un temps d'information préalable débutera début 2021. Un temps d'échange sur le diagnostic aura lieu en milieu d'année 2021. Un temps d'échange sur les grandes orientations aura lieu début 2022, une fois que nous aurons eu les premiers débats en Conseil de Paris sur le PADD. Un temps d'échange sur le projet de règlement aura lieu dans le courant de l'année 2022.

Ces modalités constituent l'engagement minimum de la Ville, s'agissant des actions de concertation qui seront mises en œuvre pour que l'ensemble de la population parisienne soit associé à ce grand projet. En effet, notre ambition est très élevée.

Dans ce cadre, les conseils de quartiers volontaires pourront être encouragés à se constituer en forums urbains et à mettre en place des tables de quartier, afin d'associer associations locales de citoyens, commerçants et entreprises à la concertation.

Pour ceux qui ont vécu ce premier travail sur le PLU dans les années 2000, et j'en fais partie, c'est peut-être l'un des temps les plus riches des conseils de quartier en termes de réflexions. Il y a beaucoup de réunions de travail, avec cette dimension micro, mais aussi une vision plus large, avec des échanges multiples. C'est une façon d'associer les citoyens et de faire en sorte qu'ils se sentent encore plus citoyens.

Le PLU sera un lieu central permettant de susciter le dialogue entre chercheurs, associations, collectifs, habitantes et habitants, par l'organisation d'événements sur les grands enjeux urbains.

Les habitants auront à chaque étape de la concertation la possibilité de :

- S'informer sur paris.fr, sur des supports d'information matériels, par voie de presse
- D'échanger, de débattre et de s'exprimer avec des réunions publiques de présentation du projet et d'échange au niveau des dix-sept mairies d'arrondissement ou de secteur, par voie

dématérialisée ou en présentiel. Et j'espère bien que nous pourrions faire cette réunion en présentiel au début de l'année 2021.

Ces réunions seront organisées sous la présidence du Maire. Je propose également que nous ayons un temps dans le 13^e, et je propose à l'ensemble des groupes politiques de les rencontrer pour que nous ayons un travail commun et pour que je puisse recueillir vos positions. Je crois que nous avons chacun notre diversité. Nous pourrions les exprimer lors des réunions publiques, mais on peut aussi les exprimer lors de réunions de travail. Cela nous permettra d'être plus productifs et de prendre en compte la parole de chacun.

On aura également une plateforme internet de participation qui recueillera à chaque étape de concertation, les contributions des Parisiennes et des Parisiens pendant une durée minimale d'un mois.

À chaque étape de concertation, un registre de la concertation sera déposé dans chaque mairie d'arrondissement ou de secteur pendant une durée minimale d'un mois. Et si les contraintes sanitaires le permettent, les gens pourront venir le consulter.

Voilà, j'ai essayé de ramasser très rapidement cette délibération. J'aurais pu prendre beaucoup plus de temps. Nous pouvons y revenir si vous le souhaitez.

Inscrire Paris dans une trajectoire de transition écologique constitue une priorité. L'adoption du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique constituera à cette fin un levier essentiel. Une telle ambition passe par la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris dont vous devez engager aujourd'hui la procédure.

Je vais peut-être ajouter, avant de passer la parole au Maire et d'ouvrir le débat, qu'il nous est demandé :

- De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris ;
- D'approuver les objectifs poursuivis par la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- D'approuver les modalités de la concertation.

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. C'est bon ? Tout le monde entend ?

C'est un moment important puisqu'une révision du PLU, c'est quelque chose qui se passe tous les 15 ans, et encore. On pourrait même imaginer que cela soit plus rare encore. Le temps passe vite et la société évolue vite.

Ce qu'il y a dans ce texte est intéressant. Il ne faut pas trop s'étonner de ce qui ressort de cette première phase qui a été menée tambour battant, en septembre-octobre, et que vous avez appelée Conférence citoyenne. Il ne faut pas s'étonner de ce qu'elle dit, puisque le panel a été choisi pour qu'il le dise.

J'ai assisté au rendu et de ce que j'ai pu noter, il n'en ressort d'ailleurs pas grand-chose : améliorer le confort thermique de l'habitat, rendre obligatoire la création de jardins accessibles et entretenus sur les toitures, etc. Bref, beaucoup de choses sont ressorties qui, de toute façon, n'ont pas une très grande originalité et sur lesquelles on peut totalement se retrouver.

Par rapport aux objectifs affichés, je vais très rapidement les reprendre. Je note quand même une contradiction assez forte entre ceux que vous mettez en avant. Paris ville inclusive, c'est très beau. Promouvoir l'accueil de toutes et tous sans distinction. On veut accueillir tout le monde, mais je vais vous poser une question très simple : alors même que Paris est déjà la ville la plus dense du monde et que l'on s'insurge contre l'intensification en urbanisme, qui n'est autre que la sur-densification, comme certains l'ont dit, je vois mal comment l'on peut dire qu'on va accueillir tout le monde et ne pas accepter ce qui est en cours, c'est-à-dire la densification que nous voyons dans tous les arrondissements de Paris. C'est également contradictoire avec un autre point qui est d'ailleurs le point essentiel de ce PLU bioclimatique : le développement des espaces verts. Il faut choisir. À un moment, il va falloir choisir, car on ne peut pas satisfaire tout le monde.

Je ne vais pas développer davantage. Un point sur l'attractivité quand même qui est citée en dernier objectif : ville attractive et productive, alors même que plus haut on critique le sur-tourisme. Et d'ailleurs qu'est-ce que le sur-tourisme par rapport au tourisme ? Je ne vois que le tourisme qui produit de la richesse et qui fait venir des clients pour nos commerces bien pénalisés. Et justement, on voit bien que

cette année 2020 est une expérimentation de ce que pourrait être la lutte contre le sur-tourisme, comme vous dites.

Malgré tout, puisque nous sommes depuis très longtemps favorables à une révision du PLU, on ne s'opposera pas à ce PLU et cette révision qui s'enclenche et puis, parce qu'évidemment nous sommes favorables à un certain nombre de points sur la ville durable, sur le commerce de proximité, etc. Donc, nous nous abstenons. Est-ce que j'ai tenu mon temps ?

M. LE MAIRE : Vous l'avez dépassé, mais c'est une délibération importante. Je vois que Wilfried BETOURNE a demandé la parole et ensuite Jean-Noël AQUA.

Wilfried BETOURNE : Merci, Monsieur le Maire. Je vais être beaucoup plus rapide et bref que Jean-Baptiste Olivier. Le Groupe écologiste s'abstiendra également sur cette délibération. Nous saluons des avancées indéniables dans la révision du PLU et les objectifs fixés, mais nous pensons qu'il est possible d'aller beaucoup plus loin, notamment en incluant dans les objectifs la possibilité d'objectivation de l'augmentation de la surface de pleine terre à Paris, d'inclusion des trames vertes et bleues dans le PLU. La question de la densification nous pose également un souci, et je pense qu'il faut aborder cette question autour de la révision du PLU. La hauteur constructible à Paris pose également question.

En bref, il y a plusieurs petits points dans cette révision du PLU et dans les objectifs fixés qui nous apparaissent contradictoires avec un Plan Local d'Urbanisme qui soit pleinement bioclimatique et suffisant pour répondre aux enjeux auxquels nous allons être confrontés. Pour ces raisons, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Sachant que ces questions seront bien abordées dans le cadre du PLU. Le principe même du PLU, c'est d'acter des règles concernant ces questions. Jean-Noël AQUA a demandé la parole.

Jean-Noël AQUA : Merci. Très rapidement, cette révision du PLU intervient à un moment important de la mandature. Elle vise à dessiner le Paris de demain. Nous voterons pour la délibération qui lance le processus. Et je trouve au passage choquant de dénigrer les consultations publiques qui ont pu être faites jusqu'à présent auprès de la population, surtout de la part d'une famille politique qui ne brille pas pour faire vivre la démocratie.

Dans le dessin que nous allons essayer de tracer ensemble, la dimension écologique est largement développée. Elle est déclinée dans beaucoup de projets que nous avons. Je pense que nous visons à transformer très profondément la ville en ce sens. Et j'ai hâte de voir le Paris de dans 5 ou 10 ans. Les perspectives sont sur du moyen terme.

Je tiens à préciser — nous y contribuerons et je reprends la balle au bond de ce qu'a dit Éric pour accepter des discussions sur le sujet — que la dimension sociale est tout aussi importante. Je dis souvent que la transition écologique sera sociale ou ne sera pas. Je pense que c'est toujours vrai. Et la crise du COVID passée, je pense que cela l'est encore plus. Il est important de faire de Paris un Paris où l'on peut continuer à habiter, à travailler, à étudier. Que ce ne soit pas une ville musée, une ville du tourisme ou du sur-tourisme. Certains font effectivement la différence entre les deux. Que ce ne soit pas une ville de la compétitivité financière comme certains à droite pourraient la concevoir. Cela suppose que l'on ait des propositions, et nous en aurons. Nous y contribuerons. Nous l'avons déjà fait. Nous avons contribué, chacun comme citoyen, sur la question du logement, et notamment du logement social, sur la question de l'emploi, sur le fabriquer à Paris, sur l'acheter à Paris, sur la question de la mobilité et du service public de la mobilité, et notamment des transports en commun, qui est aujourd'hui menacé, mais aussi sur les mobilités douces comme le vélo.

On participera bien volontiers à la définition de ce PLU avec vraiment cette ambition de marier intimement le social à l'écologie, parce que l'on pense que c'est l'avenir et que c'est le socle de notre majorité.

M. LE MAIRE : Merci, Jean-Noël AQUA. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je vois que M. Chang Hua PENG a levé la main physiquement. Je lui laisse la parole bien volontiers.

Chang Hua PENG : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Très rapidement, je vais m'abstenir, non pas par opposition, mais plutôt pour être vigilant sur la dimension des classes moyennes dans Paris. Je pense que c'est une thématique importante.

Autre chose, par rapport à l'abattage des arbres, j'ai vu qu'à la Poterne des Peupliers, un cèdre du Liban est menacé. Il faut être vigilant à ce type de mesures. C'est donc plutôt une abstention, mais dans une posture de vigilance et d'exigence.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais donc soumettre cette délibération à vos voix. J'ai bien enregistré les abstentions du Groupe écologiste, de l'opposition municipale dans sa diversité. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a d'autres abstentions en dehors de celles que j'ai signalées. Je n'en vois pas. Merci. La délibération est adoptée.

Nous en prenons pour quelques années de travail sur ce PLU. L'adoption sera déjà un moyen terme. C'est une procédure longue de concertations avec des allers-retours devant nos instances, Conseils d'arrondissement et Conseil de Paris.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 13 (les 7 élus du groupe GEP 13^e, les 5 élus du groupe UDC13 et M. PENG)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DU 109 Régularisations foncières de la Galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13e)

M. LE MAIRE : Je laisse à nouveau la parole à Éric OFFREDO, cette fois-ci concernant des régularisations foncières sur la Galerie du Stadium. C'est une délibération de moindre ampleur, mais qu'il nous faut adopter.

Éric OFFREDO : C'est effectivement une régularisation. Je vous retrace l'historique. En 2004, la Ville de Paris a confié à la SEMAPA, la mission d'aménager le secteur du « Stadium élargi » sur le site des Olympiades. Il y avait une partie privative et une partie publique puisque l'on a un gymnase Ville de Paris et une école maternelle.

La concession d'aménagement est arrivée à échéance le 6 mai 2011. Au moment de la clôture de l'opération d'aménagement, quelques volumes sont restés à la Ville. Ils n'ont pas de raison de rester à la Ville et posent des problèmes en termes d'usage. Ce sont plus ou moins des recoins qui doivent être récupérés par l'ASL pour agrandir notamment deux commerces. Ceci permettra en outre de supprimer ces recoins dans lesquels il y a des regroupements de personnes qui peuvent être assez anxiogènes. On vous donne le détail des différentes parcelles. Il y en a pour 185 m² pour l'une et 89 m² pour l'autre. Ce sont des volumes assez réduits, mais qui posent problème sur le secteur.

Le Service Local du Domaine de Paris a donné un avis favorable, le Conseil du Patrimoine également, à cette cession au profit de l'ASL Galerie du Stadium au prix symbolique de 1 € net vendeur avec un acte de vente qui inclut une clause de complément de prix égal à 50 % de la plus-value en cas de revente dans un délai de dix années à compter de la vente.

M. LE MAIRE : On peut donc remonter à 1,50 €. Merci. C'est important. Nous y étions allés avec Béatrice PATRIE, l'état-major de la police et le procureur. Nous avons essayé de faire un travail de fond pour améliorer la sécurisation de cette galerie. Ce n'est pas simple. Nous faisons face à des squats avérés. On est également en train de regarder sur un plan juridique comment l'on peut embêter ceux qui nous embêtent.

Y a-t-il des votes contre cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Je voulais m'exprimer.

M. LE MAIRE : Allez-y. Comme vous n'aviez pas levé la main...

Jean-Baptiste OLIVIER : Si. J'ai levé la main. Je respecte la procédure.

M. LE MAIRE : Pardon, M. Olivier. Je vous écoute.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je vous en prie. Ce n'est pas évident. J'espère d'ailleurs que c'est la première et la dernière fois que nous nous réunissons de cette manière.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai dit au début.

Jean-Baptiste OLIVIER : On se retrouve au moins sur ce point.

L'air de rien, cette délibération est importante. Lorsque j'ai commencé à m'engager sur le 13^e, c'était en 2004, j'avais fait une visite des Olympiades comme citoyen. C'était M. COMBROUZE à l'époque qui faisait cette visite. Cette galerie du Stadium est l'illustration d'un échec de l'urbanisme. Et d'ailleurs, la délibération le démontre bien. C'est raté. Ce sont des recoins, de la saleté, du squat, des trafics qui gênent énormément la population des Olympiades. On ne va pas s'opposer à cette délibération. On a l'impression que la Ville fuit un peu en se débarrassant de ces parcelles, mais on ne va pas l'empêcher. De toute façon, nous ne pourrions pas, puisque nous sommes minoritaires. Mais c'est un échec et c'est très regrettable. Je pense, et c'est plutôt là que je voulais en venir, qu'il va falloir se pencher intégralement sur cette partie des Olympiades. Merci.

Éric OFFREDO : Si vous avez fait la visite en 2004 avec Francis COMBROUZE, vous n'avez pas vu la Galerie telle qu'elle est aujourd'hui. C'était avant les travaux. À cette époque, on ne voyait pas le bout d'un côté ou de l'autre de la Galerie. On lui a donné une horizontalité et lorsqu'on rentre depuis l'avenue d'Ivry, on voit l'esplanade des Olympiades au fond, ce qui n'était pas le cas en 2004. Il y avait une espèce de S qui fait que cela était beaucoup plus anxiogène. Vous y êtes allé en visite. J'y ai habité. J'habitais juste au-dessus, je connais donc particulièrement bien l'endroit.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je sais.

Éric OFFREDO : Le projet a sans doute été mal pensé. Très clairement, compte tenu de la proximité des tours, il était difficile d'ouvrir cette galerie. C'était notre volonté au début. On voulait qu'elle soit ouverte et plein ciel pour éviter qu'elle ne soit dans l'obscurité comme elle l'est aujourd'hui. Pour des raisons de sécurité, cela n'était pas possible. On a essayé d'ajourner au maximum. C'est une galerie qui a des dysfonctionnements, mais qui est de toute façon bien mieux que ce qu'elle était avant 2004.

M. LE MAIRE : Merci pour ce rappel, Éric. Cet aménagement a d'ailleurs été un travail très fastidieux. Il a fallu acquérir des commerces, les réinstaller ensuite. C'était une opération très compliquée. Jean-Noël AQUA a-t-il demandé la parole ? Non ? Il faudrait que tu baisses la main. Par contre, Béatrice PATRIE voulait intervenir.

Béatrice PATRIE : D'un mot. Je ne partage pas le point de vue de Jean-Baptiste OLIVIER quand il dit que cet aménagement est un échec. Évidemment, c'est un aménagement qui est daté historiquement, mais qui était quelque part dans l'anticipation, puisqu'il marquait la volonté de privilégier les circulations piétonnes sur les circulations voitures qui étaient réservées en sous-sol de la Galerie. Quelque part, cet aménagement rejoint nos préoccupations et nos projets actuels qui veulent faire de Paris une ville sans voiture. Que cet aménagement de la dalle des Olympiades suscite des problèmes,

des difficultés, je partage ce point de vue, mais c'est un lieu qui reste emblématique dans le 13^e. C'est un lieu de vie et nous tendons avec Jérôme COUMET de l'aménager le mieux possible et de pallier les difficultés en termes de sécurité. J'engage Jean-Baptiste OLIVIER à aller revisiter la dalle des Olympiades. Comme l'a rappelé Jérôme COUMET, nous l'avons parcouru extrêmement récemment avec le procureur de la République et d'autres autorités de la préfecture pour mieux profiler les caméras de vidéoprotection, pour réaménager la Galerie du Stadium de façon à ce qu'il n'y ait plus d'en creux et de recoins. Sans vouloir être trop longue, c'est un lieu qui fait l'objet de toutes nos préoccupations sur le plan de la sécurité, mais qui reste un beau lieu, et je le défends.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup et on fera en sorte de le défendre au mieux. Je soumetts donc ce projet de délibération à vos voix.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie. Il est adopté.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 DVD 86 Site des Olympiades (13e). Convention avec l'Association Syndicale Libre Olympiades ASLO au titre des charges de fonctionnement 2020 |
|---|

M. LE MAIRE : On reste sur les Olympiades. Je vous rappelle que nous sommes à la première page sur 8 de l'ordre du jour. Je dis cela, je ne dis rien. Je laisse à nouveau la parole à Éric OFFREDO pour la participation de la Ville au titre des charges de la copropriété horizontale.

Éric OFFREDO : J'ai tout à fait bien compris le message, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Il ne s'adressait pas qu'à toi, Éric. C'était un message à l'attention de chacune et chacun d'entre nous.

Éric OFFREDO : On reste aux Olympiades sur la convention annuelle avec l'Association Syndicale Libre Olympiades (ASLO) au titre des charges de fonctionnement des espaces privés ouverts au public pour l'année 2020. Les Olympiades sont divisées en trois lots :

- Un premier lot qui demeure propriété du domaine public ferroviaire, la gare et la halle qui sont en sous-sol.
- Le deuxième défini par les emprises des bâtiments et du parking dévolu à l'OPAC de Paris, aujourd'hui Paris Habitat.
- Le troisième destiné à des investisseurs privés et à la Ville.

Une copropriété a été constituée entre les lots 2 et 3 pour gérer les parties communes spéciales de l'ensemble qui a été regroupé au sein de l'ASLO. Depuis juillet 2018, le gestionnaire immobilier de l'ASLO est la SCET.

Un dispositif partenarial entre la Ville de Paris et l'ASLO a été adopté en 2004 et mis en œuvre par le biais d'une convention-cadre pluriannuelle et de conventions d'application annuelle ou pluriannuelle. Ce dispositif partenarial était d'une durée de 9 ans. Il a été prorogé une fois pour une durée de 3 ans et s'est achevé en 2016.

Il permet à la Ville de contribuer aux frais de fonctionnement de l'ensemble de la copropriété des Olympiades.

En 2018, la Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris en lien étroit avec l'ASLO a piloté une mission d'expertise financière qui a permis de recadrer une nouvelle convention qui a été adoptée en 2019. Cette convention se fonde, concernant les charges de fonctionnement, sur l'ouverture de l'espace dalle et des voiries souterraines des Olympiades au public, en vertu de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1977, qui légitime la participation de la Ville à la gestion et au traitement de ces espaces.

Il existe donc tout un tas de modalités qui sont définies dans la convention-cadre pluriannuelle entre la Ville et l'ASLO signée en 2019 pour une durée de 8 ans. Le montant de la contribution de la Ville est fixé chaque année. Il est proposé pour l'année 2020 une participation financière de la Ville de Paris de 700 000 €, identique à celle de 2019. Il sera imputé sur le budget de fonctionnement de la Direction de la Voirie et des Déplacements. Ce versement se fera en deux fois, sous forme d'un acompte, puis d'une régularisation après coup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Je ne vois pas de main levée. Je fais donc adopter la DVD 86. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 DLH 112 Réalisation 6-8, rue Jenner (13e) d'un programme de rénovation de 28 logements sociaux par Immobilière 3F |
|---|

M. LE MAIRE : Nous allons aborder toute une série de projets de rénovation, réhabilitation de groupes de logements. Ce sont près d'un millier de logements qui sont concernés par ces délibérations. Évidemment, nous n'allons pas exposer chaque opération en détail. Nous allons les aborder les unes après les autres. C'est Éric OFFREDO qui garde la parole. Et nous commençons par la DLH 112.

Éric OFFREDO : Il y en a très exactement 7. Ces projets s'inscrivent dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris qui vise à faire des rénovations et des réhabilitations permettant de réduire les consommations d'énergie.

Je vous propose sur chacune des délibérations de vous donner le nombre de logements concernés, les principaux travaux, le montant et la participation de la Ville à ces rénovations.

La première délibération est la DLH 112. Il s'agit d'un ensemble immobilier conçu en 1980 et constitué d'un premier bâtiment A comportant 28 logements sociaux PLA sur la rue Jenner et d'un deuxième bâtiment B comportant 12 logements sociaux PLA sur la rue Bruant.

Le programme de rénovation concerne le bâtiment A et une étude similaire concernant le bâtiment B est prévue par la suite. L'ambition est d'atteindre une consommation maximale de 90 kWh ep/m²SHON par an.

Les travaux portent sur :

- La mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur du bâtiment,
- Le flocage du plancher haut des caves,
- La modernisation des menuiseries extérieures,
- La pose de portes palières isolantes,
- La pose de persiennes pliantes côté chambre

Nous devrions arriver à des économies de l'ordre de 50 % en termes de gain.

Dans les appartements, les travaux porteront sur :

- La modernisation des pièces humides
- La mise en conformité des installations électriques des logements.

La toiture-terrasse sera également végétalisée.

Le montant total des travaux est évalué à 2 152 223 euros. La participation de la Ville interviendra par le biais de trois subventions, réhabilitation, confort intérieur et végétalisation, pour un montant de 345 990 euros. Il est proposé que la Ville subventionne et se porte garante sur les emprunts à souscrire par l'immobilière 3F, propriétaire et bailleur de cet ensemble immobilier. En contrepartie, 12 logements seront réservés à la Ville, 6 au titre de la garantie d'emprunt et 6 au titre de la subvention.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
DLH 112 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DLH 168 Réalisation, 53 rue Clisson (13e) d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par HSF

M. LE MAIRE : On continue. Éric, essaie de faire une présentation vraiment succincte.

Éric OFFREDO : Je vais aller plus vite. C'était la première.

Celle-ci concerne le 53 rue Clisson pour un programme de rénovation de 17 logements sociaux sur un ensemble immobilier datant de 1850.

Il est à noter le ravalement des façades, le remplacement des chaudières, etc.

L'ambition est une réduction de 68 % de la consommation énergétique, ce qui aboutirait à une économie de l'ordre de 590 € TTC en moyenne par an et par logement.

Il est proposé que la Ville subventionne par le biais d'une enveloppe rénovation à hauteur de 182 976 euros. 3 logements seront réservés à la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que je peux considérer que c'est le même vote ? Donc, même vote.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DLH 213 Réalisation 3-7 rue Jeanne d'Arc (13e) d'un programme de rénovation de 108 logements sociaux par Antin Résidences

M. LE MAIRE : DLH 213.

Éric OFFREDO : DLH 213. C'est toujours le même objet. Trois bâtiments sur rue construits en 1900. 71 logements. Je vous donne les adresses, excusez-moi. 3-7 rue Jeanne d'Arc. Trois bâtiments construits en 1900 et un autre construit en 1936.

Cela concerne 108 logements en tout avec des occupants qui font état d'un inconfort thermique. On devrait faire des travaux de flocage du plancher, de mise en place d'isolant avec des gains qui sont peut-être plus faibles en termes de consommation d'énergie, entre 16 et 20 % par an.

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 2 766 000 euros.

Il est proposé que la Ville subventionne à hauteur de 667 500 euros et se porte garante des emprunts. À ce titre, 33 logements seraient réservés à la Ville pendant 40 ans.

M. LE MAIRE : C'est l'opération qui me satisfait le plus. On avait beaucoup poussé avec Marie-José RAYMOND ROSSI. On a fait plusieurs réunions avec les locataires. On est allés plusieurs fois sur place avec le propriétaire, ANTIN RESIDENCES, qui n'est pas le plus actif. Je suis content que cela démarre enfin. Puis-je considérer que c'est le même vote ? Je vous remercie.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Est-ce que je peux dire un mot ?

M. LE MAIRE : Oui.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Comme toi, je me réjouis parce que j'avais encore la semaine dernière l'association des locataires en visio. C'est en moyenne une réunion par mois avec les locataires qui souffrent beaucoup, avec un bailleur qui n'est pas très bien avec ses locataires. Je n'aime pas donner à ANTIN le mot de bailleur, mais c'est celui qui est approprié. Maintenant, j'attends de voir le déroulement des travaux. Je crois que c'est un chantier qu'il va falloir suivre et qu'il va falloir accompagner très fortement les locataires parce que j'ai moyennement confiance en ANTIN.

M. LE MAIRE : Et on le fera. Merci. Jean-Baptiste OLIVIER a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Ce n'est pas sur le principe, puisque nous voterons pour et que c'était d'ailleurs dans notre programme de concentrer les moyens financiers sur la rénovation de l'existant, mais c'est juste le taux d'économies d'énergie qui me paraît très bas, sachant que d'autres sont à 50 ou 60 %. Là, on est à moins de 20 %. Est-ce qu'il y a une raison ? Est-ce que ça vaut le coup ? Vous allez me dire que oui, que cela est mieux que rien, mais...

Éric OFFREDO : Voilà, c'est mieux que rien effectivement. Moi aussi, je suis surpris par le gain qui est assez faible.

M. LE MAIRE : Connaissant les logements, pas tous, mais quand même un peu, je pense qu'on ira beaucoup plus loin dans les gains de chauffage. Je ne sais pas pourquoi ils ont affiché ce taux. C'est uniquement parce qu'ils ne savent pas le calculer. Je ne veux pas être désagréable, mais...

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Je pense qu'ils ne savent pas le calculer, mais il y a un problème... Ils ne peuvent pas faire une isolation par l'extérieur. Les Bâtiments de France s'y opposent. Ils vont donc essayer une isolation par l'intérieur.

M. LE MAIRE : Oui, mais rien qu'au niveau des huisseries il y a des améliorations importantes à réaliser et il y a plein de désordres. Les portes d'entrée d'immeuble qui ne ferment pas. Il y a des courants d'air dans tous les escaliers. Je pense qu'on arrivera à des gains beaucoup plus importants, même s'il n'y a pas de possibilité de faire de l'isolation par l'extérieur, parce que c'est un bâtiment qui a du cachet. Puis-je considérer que c'est le même vote pour la DLH 213 ?

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 DLH 298 Réalisation 3-9, 12-18 et 19 cour du Liégat (13e) d'un programme de rénovation de 117 logements par HSF |
|---|

M. LE MAIRE : On passe à la DLH 298.

Éric OFFREDO : DLH 298. C'est beaucoup plus récent, puisque c'est la cour du Liégat, 1989. Deux petits bâtiments qui vont du R+2 au R+3. 88 logements PLI et 29 logements sociaux. Ces bâtiments ont vieilli très vite. Les façades extérieures sont abîmées, les équipements de chauffage sont vétustes pour 70 % des logements et la ventilation des locaux est déficiente. Il est notamment proposé le ravalement des façades, le remplacement des menuiseries pour un gain entre 42 % et 43 %, ce qui équivaut à 475 € en moyenne par an et par logement d'économies, ce qui est assez conséquent.

Le montant des travaux est estimé à 4 277 048 euros. Il est proposé que la Ville de Paris subventionne à hauteur de 941 772 euros. À ce titre, 16 logements seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville.

M. LE MAIRE : Merci. Puis-je considérer que c'est le même vote ? Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DLH 250 Réalisation, Tour Londres et Tour Anvers 27 et 32 rue Javelot (13e) d'un programme de rénovation de 579 logements sociaux par Paris Habitat

M. LE MAIRE : On passe à la délibération suivante. Gros morceau, puisqu'il s'agit de deux tours des Olympiades.

Éric OFFREDO : Gros morceau attendu depuis longtemps. C'est la réalisation des programmes de rénovation pour les tours Londres et Anvers. On est là sur quelque chose de plus conséquent. Les deux tours datent de la même époque, 1975 pour la Tour Anvers, 1976 pour la Tour Londres. R+33 pour l'une, R+32 pour l'autre. Une surface utile totale de 42 355 m², ce qui vous donne un ordre d'idée de la masse. Il est proposé un ravalement avec isolation, le remplacement des menuiseries extérieures des parties privatives comme des parties communes, le remplacement et la mise en place d'occultations.

Bref, des rénovations très lourdes d'un montant de 37 460 000 euros et un gain qui devrait être pour la Tour Londres de 56 % et pour la Tour Anvers de 59 %, ce qui correspond à des économies entre 276 et 306 € par an et par logement.

Il est proposé que la Ville de Paris participe au financement par le biais d'une subvention à hauteur de 11 435 850 euros. À ce titre, 191 logements sont réservés à la Ville.

M. LE MAIRE : Après les tours, on s'attaquera aux barres. Désolé pour le terme, mais c'est comme cela qu'on les repère.

Puis-je considérer que c'est le même vote que précédemment ? Merci. Unanimité pour ces rénovations. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DLH 251 Réalisation, 125/135 rue de la Santé (13e) d'un programme de rénovation de 161 logements sociaux par Paris Habitat

M. LE MAIRE : On continue avec une réhabilitation qui avait avorté il y a quelques années et que l'on reprend.

Éric OFFREDO : Une réhabilitation sur 161 logements ILN situés 125/135 rue de la Santé. Là aussi, beaucoup de déperdition thermique, un immeuble de 1969 en face de l'hôpital Sainte-Anne. Les travaux prévus permettent des économies qui devraient s'élever à 706 euros en moyenne par logement et par an, soit un gain de 64 %.

Une isolation thermique par l'extérieur est prévue avec le remplacement des menuiseries et des portes, la réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse. L'opération s'élève à 10 757 000 euros et la contribution de la Ville par une subvention est de 2 881 425 euros. À ce titre, 48 logements sont réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Et je n'oublie pas que le conseil de quartier avait le projet de faire réaliser une fresque en hommage à Coluche. C'est un pignon sur la place Coluche. On profitera de la réhabilitation pour demander à Paris Habitat de pouvoir la faire réaliser.

Puis-je considérer que c'est le même vote que précédemment ?

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ?

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DLH 299 Réalisation 63 à 69, rue Corvisart / 52 boulevard Auguste Blanqui (13e) d'un programme de rénovation de 46 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP

M. LE MAIRE : Nous passons au boulevard Blanqui.

Éric OFFREDO : Boulevard Blanqui et rue Corvisart. 46 logements sociaux sur trois bâtiments en R+2, R+4 et R+8 construits en 1986.

Il est prévu de remplacer les menuiseries extérieures, une isolation thermique par l'extérieur permettant au final d'obtenir une diminution de 54 % des dépenses d'énergie, ce qui équivaut à un montant de 282 euros en moyenne par an et par logement.

Le montant total des travaux s'élève à 2 945 229 euros. Il est proposé d'accorder une subvention de 775 367 euros ainsi que d'assurer la garantie de la Ville aux emprunts souscrits par ELOGIE-SIEMP. À ce titre, il est prévu 23 logements qui seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Éric. Près de 1000 logements en réhabilitation. Cela fait beaucoup de dossiers à suivre. Puis-je considérer que la DLH 299 a le même vote que les autres ? Mme STIBBE a demandé la parole.

Élisabeth STIBBE : Tout à fait. Mon intervention très courte concerne toutes les DLH. C'est très bien de faire cette rénovation énergétique, mais on peut noter aussi qu'il y a des travaux d'amélioration de la sécurité, ce qui est très important.

Pour ma part, je suivrai très attentivement les projets de végétalisation. Que ce soit actuellement ou dans le futur PLU Bioclimatique, on va vers plus de végétalisation. Cela ne veut pas dire seulement planter des arbres, même s'il serait bien d'en mettre quelques-uns au milieu de la place Pinel, cela veut dire aussi végétaliser les toits et rafraîchir l'atmosphère de cette façon. Ce sont de très beaux projets que nous soutenons avec plaisir.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Mme STIBBE. Je réitère ma question : même vote que précédemment ?

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DLH 268 Réalisation 2-4 rue Bruneseau (13e) d'un programme de création de 4 logements PLA-I supplémentaires au sein d'une résidence sociale par la RIVP

M. LE MAIRE : Nous passons à toute une série de petites opérations, toujours avec Éric OFFREDO. On commence par la DLH 268. On va vers Bruneseau.

Éric OFFREDO : Comptez sur moi pour être également vigilant sur l'organisation des travaux. On le sera tous. Il n'y a aucune raison pour que les choses se passent mal.

Il s'agit maintenant de la réalisation d'un programme de création de 4 logements PLA-I supplémentaires au sein d'une résidence sociale. Ce n'est pas de la construction. Ce n'est pas de la densification, mais il s'agit de la transformation de surfaces actuellement inutilisées dans un programme qui est une résidence pour étudiants et jeunes travailleurs située rue Bruneseau. La RIVP souhaite réaffecter des espaces communs inutilisés en 4 logements :

- 1 T1 de 14 m² ;
- 1 T1' de 23 m² ;
- 2 T1bis de 32 m².

Les redevances s'élèveront pour chacun des logements entre 408 et 592 euros. Il est proposé une subvention de la DLH de 75 000 euros. À ce titre, la Ville de Paris sera réservataire de 2 des logements.

M. LE MAIRE : M. OLIVIER, vous avez demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui. Ça ne vous étonnera pas que l'on ait une position de principe pour s'opposer à ces logements PLAI supplémentaires. J'ai apprécié d'ailleurs le fait que vous disiez que ce n'était pas de la création, mais enfin c'est supplémentaire dans un arrondissement qui en a déjà trop.

Mais j'ai une question. Il s'agit de réaffecter certains espaces communs désormais inutilisés. Pourquoi sont-ils désormais inutilisés ? Cela m'inquiète parce que l'on a observé que, dans certaines résidences sociales, le fait qu'il n'y ait pas d'espaces communs, enfin qu'il n'y ait plus d'espaces communs aboutissait à ce qu'un espace public soit utilisé.

Éric OFFREDO : Ce ne sont pas tout à fait des espaces communs. Il s'agissait d'un espace destiné initialement à un veilleur de nuit et d'une loge désormais inutilisée. Cela va permettre de créer trois logements. C'était inoccupé. Et il y a également une salle d'étude non utilisée qui était située au deuxième étage. Et puisqu'elle n'est pas utilisée, autant la transformer en logements. Mais c'est une petite salle d'étude.

M. LE MAIRE : Ce sont des logements étudiants et jeunes travailleurs. Il ne faut pas laisser des recoins. Il vaut mieux effectivement les transformer. Cela fait partie des bonnes pratiques.

DLH 268 : si j'ai bien compris, il y a un vote contre de l'opposition, de principe.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui.

M. LE MAIRE : À part cela, est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas d'autres. Merci. La DLH 268 est adoptée.

POUR : 33

CONTRE : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

| |
|--|
| 2020 DLH 301 Réalisation dans divers arrondissements (1er, 4e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 31 logements sociaux (13 PLA-I, 4 PLUS et 14 PLS) par ELOGIE-SIEMP |
|--|

M. LE MAIRE : DLH 301. Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : il s'agit de la réalisation dans différents arrondissements, particulièrement dans le 13^e arrondissement, de transformation de chambres en logements sociaux, des chambres impropres à la location, parce que trop petites, insalubres, construites il y a longtemps dans des normes qui ne sont plus actuelles. Il s'agit donc de les transformer. Il y en a 31 dans Paris, dont 19 dans le 13^e. Les travaux consistent en un réel agencement complet des anciennes chambres avec des travaux de redistribution des parties privatives et création de salles d'eau, de cuisines, et cabinets d'aisances ainsi que des modifications et mises en conformité des réseaux de fluides (électricité, chauffage, évacuation d'eaux usées et alimentation d'eau).

Il s'agit plus d'une réhabilitation que d'une création.

M. LE MAIRE : Oui, ce sont les anciennes chambres de bonne. On a l'habitude des traitements engagés.. Il y a des programmes réguliers. Certaines de ces chambres sont d'ailleurs occupées par des personnes qui vivent dans des conditions plus que spartiates.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? L'opposition vote contre. Des abstentions ? Je n'en vois pas. La DLH 301 est adoptée.

POUR : 33

CONTRE : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE MAIRE : Décidément M. OLIVIER, vous êtes pour le tourisme, mais dès qu'il s'agit de logement social, vous sortez votre vote contre.

Jean-Baptiste OLIVIER : Est-ce que cela vous étonne ? C'est un peu logique.

M. LE MAIRE : C'est un peu de dogmatisme, je trouve.

Jean-Baptiste OLIVIER : Pour une fois que ce n'est pas vous qui faites du dogmatisme. Ça change. Je parle surtout de vos alliés.

M. LE MAIRE : En tout cas, cela me rassure beaucoup quand je vous vois, car je me trouve extrêmement ouvert et beaucoup moins dogmatique que vous ne l'êtes.

| |
|--|
| 2020 DLH 209 Réalisation 14 rue du Loiret (13e) d'un programme de construction neuve de 5 PLS et 14 logements locatifs intermédiaires par ICF Habitat La Sablière |
|--|

M. LE MAIRE : DLH 209. On va vers la rue du Loiret. Toujours Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : Vous l'avez certainement vu, des travaux sont en cours depuis maintenant plusieurs mois sur la rénovation de ce que l'on appelle la Tour du Loiret, qui est au bout de la rue Watt, immeuble appartenant à l'origine à la SNCF et qui appartient désormais à la Sablière.

Si vous l'avez bien remarqué, il y a une surélévation en bois qui a été faite suite à la restructuration lourde de cet immeuble de la Tour du Loiret. L'immeuble contient 156 logements de type 1 à loyer libre. Il est question de créer au-dessus 5 logements PLS d'une surface utile de 123 m², se décomposant en 5 T1 d'environ 25 m², et de 14 logements locatifs intermédiaires, d'une surface utile totale de 360 m², se décomposant en 13 T1 de 25 m² et 1 T2 de 36 m².

Il est proposé d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et d'accorder la garantie de la Ville à l'emprunt PLS que va souscrire ICF Habitat La Sablière au financement de ces logements.

M. LE MAIRE : Et d'une salle de sport. Je suis vraiment très heureux de cette opération que nous avons beaucoup poussée. D'abord, il a fallu, dans les méandres de la SNCF et de ses filiales, trouver qui gérait cet immeuble. Et cette première bataille ne fut pas si évidente que cela. Et après, il a fallu le convaincre de réhabiliter cette tour.

Il s'agit de cette tour très grise que l'on voit au-dessus de la rue Watt. Elle était très grise, très moche. Et l'on ne voyait que cela dans le paysage, car elle était assez haute. C'était à l'origine un lieu pour les roulants de la SNCF. Nous avons trouvé un accord avec le propriétaire pour que la réhabilitation soit financée par la création de ces nouveaux logements et d'une salle de sport qui bénéficiera aux résidents. Ces logements n'accueilleront pas uniquement des roulants, mais également des cadres de la SNCF qui vivent en province et qui passent leur semaine de travail à Paris. Cela va vraiment changer le paysage de ce quartier du 13^e. Je me félicite de cette opération qui a été beaucoup publiée. Elle a fait l'objet de pas mal d'articles dans la presse, y compris dans la presse étrangère avec un architecte talentueux qui a fait une extension en bois. Cela n'a donc pas créé beaucoup de nuisances concernant les travaux. Cela va être une chouette opération.

Y a-t-il des demandes interventions ? M. OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : On ne sera pas dogmatiques, puisque l'on va voter pour ce projet. Effectivement, cela a l'air d'être une belle opération, un programme a priori équilibré en faveur des classes intermédiaires, mais avec évidemment une part de social, puisque cela vous paraît indispensable. La seule chose, c'est un point de vigilance...

M. LE MAIRE : Ce n'est que du logement intermédiaire. Intermédiaire et PLS.

Jean-Baptiste OLIVIER : PLS n'est pas à proprement parler de l'intermédiaire. Mais on ne va pas entamer un débat ici.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Venez en commission logement, M. OLIVIER, et vous verrez le prix des loyers.

Jean-Baptiste OLIVIER : Si vous pouviez me laisser terminer, ce serait peut-être plus courtois. Mais c'est vrai que c'est difficile pour vous de l'être.

Juste un point de vigilance, ces 175 petits logements en loyer libre, c'est très bien, mais j'espère qu'on ne nous fera pas le coup du conventionnement qu'on nous a fait régulièrement sur Paris, et l'année dernière très fortement sur le 13^e. Je parle là des 156 logements en loyer libre.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, M. OLIVIER, mais à un moment donné, il faudrait peut-être que l'on ait cette discussion, puisque vous n'êtes visiblement pas un grand spécialiste du logement. Il faut qu'on puisse avoir des discussions qui se tiennent. Il ne s'agit pas de logements en loyer libre, mais de logements PLS, c'est-à-dire la classe moyenne supérieure du logement social, et de logements intermédiaires. Ce n'est pas du loyer libre. Ce sont des prix définis par avance sur toutes les années du conventionnement. C'est du loyer capé, si vous voulez employer un terme bancaire. Cela évite effectivement aux personnes d'avoir leur loyer augmenté. Encore une fois, c'est pour accueillir du personnel de la SNCF, puisque c'est une filiale de la SNCF qui produit ces logements et qui possédait l'immeuble à l'origine.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je veux bien qu'on m'insulte, mais je vais répondre.

M. LE MAIRE : Je ne vous permets pas, M. OLIVIER, d'employer des mots pareils. Je ne vous insulte pas.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je ne suis pas maire depuis 15 ans du 13^e. Je n'ai pas le staff. Ne dites pas que je n'y connais strictement rien et ne dites pas que ce n'est pas du loyer libre, puisque dans la première page de l'exposé des motifs, il est écrit que « *cet immeuble comportera également 156 logements de type 1 à loyer libre ainsi que des locaux à usage de commerces et d'activités* ». C'est bien la DLH 209. S'il vous plaît, respectez un peu l'opposition.

M. LE MAIRE : M. Jean-Baptiste OLIVIER, je vous respecte tout à fait. Je vous rappelle quels sont les critères d'établissement du logement avec des prix capés, comme je vous l'ai indiqué très clairement. Je suis à votre disposition pour que l'on parle de tous ces produits qu'on appelle produits logement dans le logement social et y compris dans le logement libre, avec des produits capés. C'est évidemment la situation de la DLH 209.

Jean-Baptiste OLIVIER : Relisez donc votre délibération !

M. LE MAIRE : Je la connais. Je connais très bien cette opération. J'y ai beaucoup travaillé.

Jean-Baptiste OLIVIER : Visiblement pas.

M. LE MAIRE : Visiblement si, M. OLIVIER. Excusez-moi, je suis maire du 13^e. Je travaille sérieusement sur les dossiers. Et cette opération, sans moi, n'aurait jamais vu le jour. Vous n'allez pas me donner de leçons devant le conseil d'arrondissement.

Jean-Baptiste OLIVIER : Pas devant le public en tout cas, puisque cela n'est pas diffusé sur internet.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Merci, M. OLIVIER.

DLH 209 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2020 DLH 162 Location de l'immeuble 9-11 rue du Chevaleret et 1-3 rue Oudiné (13e) à ELOGIE-SIEMP — avenant à bail emphytéotique. |
|--|

M. LE MAIRE : Toujours Éric OFFREDO. On passe à la rue Chevaleret pour une opération d'ELOGIE-SIEMP.

Éric OFFREDO : C'est une délibération très technique. Je vais essayer de ne pas vous perdre en route. C'est une opération sur le 9-11, rue du Chevaleret et 1-3 rue Oudiné. On avait confié à la SEMIDEP en 1988 la gestion de ces immeubles. Après dissolution de la SEMIDEP, ELOGIE-SIEMP a repris en gestion ces immeubles le 1^{er} janvier 2013.

En décembre 2015, par délibération, le Conseil de Paris avait autorisé la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique sur cet ensemble immobilier, en vue de proroger sa durée à 95 ans et de porter le montant du loyer à 20 % des recettes locatives.

Cet avenant s'inscrivait dans le cadre d'une opération de réhabilitation et de construction pour le bâtiment du 1/11, rue du Chevaleret ; le devenir de la partie Oudiné n'étant alors pas encore tranché.

Cet avenant n'a jamais été régularisé. Du coup, il ne tient pas.

L'opération change et concernant l'immeuble Chevaleret, elle s'intègre aujourd'hui dans la réflexion générale du projet urbain et peut donc à présent se poursuivre conjointement au démarrage de la phase opérationnelle de la ZAC Bédier-Oudiné.

Il convient donc de revoir les conditions de cet avenant, en limitant ses effets au périmètre du bâtiment Chevaleret ; la partie Oudiné doit se désolidariser de l'assiette actuelle du bail selon des conditions qui seront exposées dans une prochaine séance.

Il est donc proposé de proroger les droits réels d'ELOGIE-SIEMP pour la partie Chevaleret et couvrir ainsi la période des prêts d'une durée de 60 ans. Il est proposé de supprimer dans la délibération d'origine de 2015 « la durée du bail sera portée de 55 ans à 95 ans » et de remplacer par « la durée du bail pour la partie Chevaleret serait portée de 55 ans à 95 ans ».

Voilà le contenu de cette délibération assez technique, je vous l'accorde.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 DU 72 Secteur Place de Vénétie (13e) — Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy - Convention de fonctionnement |
|---|

M. LE MAIRE : Nous passons à la place de Vénétie. Toujours Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : Je vais essayer de faire rapidement, parce que j'ai beaucoup de délibérations.

C'est le pendant de la délibération que nous avons eue sur les Olympiades tout à l'heure. C'est beaucoup plus récent. Il y a un conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy. C'est la Place de Vénétie, les deux immeubles Sienna et Tivoli, les tours Rimini, Mantoue, Capri et Ferrare, ainsi que le centre commercial.

La place a été réaménagée, chacun peut le voir, et une convention a été signée en 2011 avec le syndicat principal de copropriétaires. Le montant du projet de convention est réexaminé chaque année. Il est proposé pour l'année 2020 un montant de 69 931 euros, essentiellement sur du nettoyage et de l'entretien. La somme est bien plus modeste que pour les Olympiades, je vous l'accorde.

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais c'est bien que l'on ait réussi cette belle réhabilitation. Tout cela est maintenant sur les rails. Je pense que les copropriétaires sont contents de cette intervention.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 DLH 288 Plan de soutien aux bailleurs sociaux — Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 13e arrondissement de Paris |
|---|

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Marie-José RAYMOND-ROSSI. Ce sont des travaux moins importants en montant, mais importants pour la vie quotidienne des habitants. DLH 288.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Je voulais vous dire que je suis très contente de présenter cette belle délibération, parce que cela demande un effort.

Face à la crise sanitaire, sociale et économique sans précédent à laquelle les ménages, les commerces, les entreprises, les associations et autres acteurs du territoire sont confrontés, la Ville de Paris a su

s'adapter pour répondre aux urgences, maintenir la continuité de ses missions de service public et faire face aux situations les plus complexes en construisant des solutions adaptées aux besoins identifiés.

D'autres partenaires de la Ville se sont mobilisés. C'est ainsi qu'en qualité de bailleurs sociaux parisiens et leurs filiales au service de notre territoire, Paris Habitat avec sa filiale Aximo et Habitation Confortable, la RIVP et Habitat Social Français ainsi qu'ELOGIE-SIEMP ont souhaité accompagner leurs locataires par des aménagements de paiement de soldes de charges, voire la suppression de charges mensuelles, mais aussi pour répondre aux situations d'impayés de loyers dus à la crise.

De plus, bien que la gestion des locaux commerciaux constitue pour eux une activité importante, puisque ce sont des revenus conséquents, les bailleurs sociaux ont également pris des mesures exceptionnelles pour accompagner près de 7 000 locataires professionnels, ces acteurs de la ville, installés dans leurs locaux en pied d'immeuble, qui participent à la vitalité de nos quartiers, à la solidarité entre les habitants et au développement des services de proximité. Ces mesures ont pris la forme d'exonération de 3 à 6 mois de loyer et de charges.

Nous savons tous que les conséquences de cette crise seront, pour certains de ces acteurs, profondes et durables. Cependant, nous ne pouvons pas ignorer que cet effort important et indispensable aux locataires et aux acteurs économiques et associatifs impacte très fortement les moyens que les bailleurs sociaux avaient initialement programmés pour des travaux visant à l'amélioration des logements sociaux. C'est pourquoi, dans ce contexte si particulier, Anne Hidalgo et Ian Brossat ont fait adopter lors du Conseil de Paris d'octobre dernier la délibération DLH 58 qui prévoit un plan de soutien et d'investissement à destination des six bailleurs cités plus haut.

Au niveau parisien, près de 34 400 ménages parisiens bénéficieront des opérations financées dans le cadre de ce plan d'investissement, d'un montant global de 81 982 000 euros, subventionné par la Ville à hauteur de 48 467 000 d'euros comme indiqué dans la DLH 58. Elles seront principalement consacrées à la transition écologique des logements et à la mise en sécurité des bâtiments et devront être réalisées d'ici 2022. Ces travaux s'inscrivent en complément de programmes plus importants de réhabilitation, au titre du Plan Climat par exemple, qui ont été réalisés et vont l'être dans chacun des arrondissements parisiens.

Pour le 13^e arrondissement, 5 480 foyers répartis sur 54 sites, 25 sites de Paris Habitat, 1 site de l'Habitat Confortable, 14 de la RIVP, 7 de l'Habitat Social Français et 7 d'ELOGIE-SIEMP bénéficieront de ce plan de travaux d'un montant global de 18 395 534 euros pour lequel les bailleurs recevront une subvention de la Ville de 9 179 236 euros.

Compte tenu de l'intérêt de ce plan pour les locataires du parc social, étant donné que le vœu que nous avons voté à l'unanimité ici et au Conseil de Paris relatif au confort d'été et d'hiver y trouve toute sa place, je vous propose par la présente délibération d'autoriser, M. le Maire, à allouer au titre du plan de soutien de la Ville les subventions d'investissement aux bailleurs sociaux inscrits dans la présente délibération et à l'autoriser à signer la convention de financement de ces opérations présentées en annexe relative aux travaux prévus pour notre arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Marie-Josée RAYMOND-ROSSI. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

Je vais la soumettre à vos voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2020 DLH 127 Réalisation 5 rue Sthrau (13e), d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat |
|--|

M. LE MAIRE : Toujours Marie-José RAYMOND-ROSSI. Un programme d'amélioration de la qualité de service pour la résidence du 5 rue Sthrau.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Oui. C'est une réalisation de travaux qui vient en complément du financement d'un programme Plan Climat Énergie réalisé par Paris Habitat sur ce groupe.

C'est un groupe qui date des années 20 et qui comporte 117 logements conventionnés et 6 locaux commerciaux et associatifs.

Après une concertation menée par le bailleur et les locataires, on a pu identifier des besoins et un potentiel d'amélioration de ce site concernant la qualité de service, notamment en matière de sécurisation du site, de création d'espaces communs, d'amélioration de l'accessibilité PMR et de végétalisation.

Le coût des travaux est évalué à 1 075 721 euros. Paris Habitat sollicite la Ville pour une subvention de 268 930 euros.

Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à verser cette subvention et a signé une convention dans ce cadre pour pouvoir verser cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DLH 127 : y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus, elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DVD 44 Actions en faveur du Vélo. Subventions à diverses associations et conventions

M. LE MAIRE : Je passe maintenant la parole à Antoine GUILLOU. On va commencer par des subventions à des associations qui soutiennent des cyclistes.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, une délibération DVD 44 qui concerne l'attribution de subventions à un certain nombre d'associations, 11 pour être précis, qui mènent des actions en faveur du vélo, en faveur de l'apprentissage du vélo, en faveur d'ateliers d'auto réparation pour inciter chacun à apprendre à réparer son vélo par lui-même, et des actions en faveur de l'activité physique à travers la pratique du vélo pour un montant total de près de 180 000 euros. Je note au passage qu'il y a un certain nombre d'associations qui sont particulièrement actives dans le 13^e et que nous connaissons bien.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je ne vois pas de main levée.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DVD 60 Prise en compte de l'impact COVID sur les contrats de délégation de service public des parcs parisiens de stationnement. 40 avenants.

M. LE MAIRE : Toujours Antoine GUILLOU, toujours dans le cadre de l'impact COVID. Cela concerne cette fois-ci les DSP des parcs parisiens de stationnement.

Antoine GUILLOU : Absolument, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la prise en compte de l'impact COVID sur les conventions de délégation de service public relatives aux parcs de stationnement.

On est sur un sujet similaire à ce que nous évoquions tout à l'heure sur l'aspect publicitaire, dans la forme en tout cas, puisqu'il s'agit de prendre en compte l'impact de l'épidémie sur l'équilibre économique de ces délégations de service public.

Là aussi, la Ville de Paris a mené une négociation serrée avec l'ensemble des opérateurs pour objectiver les conséquences de l'épidémie, mais à partir du moment où celle-ci vient naturellement modifier l'équilibre économique du contrat, cette délibération est rendue nécessaire.

Vous pouvez voir dans la délibération que les modalités de prise en compte de l'impact de l'épidémie diffèrent selon la nature des délégations de service public. Certaines ne rentrent pas dans le dispositif - et c'était notamment l'objet de la négociation avec la Ville - puisqu'il n'y avait pas de part fixe prévue dans la redevance. C'est-à-dire que la redevance versée par les opérateurs était de toute façon entièrement dépendante des bénéfices réalisés, auquel cas il n'y avait pas lieu de prendre d'avenant.

En revanche, pour un certain nombre de délégations de service public pour lesquelles une part fixe était prévue, les avenants viennent prendre en compte l'impact du COVID.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

DVD 60 : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Personne ne se signale. Elle est adoptée l'unanimité. Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DASES 259 Subventions (103 600 euros) à 5 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. 3 conventions, 1 avenant.

M. LE MAIRE : Béatrice PATRIE maintenant avec la DASES 259, des associations qui luttent pour prévenir les rixes et batailles entre bandes.

Béatrice PATRIE : Il s'agit d'une délibération qui a pour objet l'attribution d'une somme de 103 600 euros à 5 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques. Cette attribution de subventions est liée à 3 conventions et un avenant.

Il faut signaler que Paris a connu ces dernières années une augmentation des rixes entre jeunes. On s'est beaucoup interrogé sur ces affrontements. On a pensé qu'ils étaient liés à des règlements de comptes entre trafiquants de stupéfiants. Et puis, les dernières informations dont nous disposons montrent que ces rixes sont souvent des affrontements de territoire entre arrondissements, entre jeunes issus de communautés différentes, ce qui finalement contribue à augmenter un peu notre inquiétude.

On sera tous d'accord là-dessus, les affrontements entre bandes de jeunes sur ce type de problématiques sont extrêmement inquiétants. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en œuvre, à l'échelle de la Ville de Paris, puisque c'est une délibération qui nous est confiée pour avis, mais également à l'échelle du 13^e arrondissement, un certain nombre d'actions de prévention qui seront portées par des associations que nous connaissons ou qui sont connues par les équipes des différents arrondissements et qui ont pour objet de dispenser de l'information et d'organiser des débats pour prévenir ce type de phénomènes tout à fait regrettables et pouvant déboucher à long terme sur des actions beaucoup plus graves en termes de délinquance.

C'est pourquoi nous soutenons et nous vous proposons pour avis cette délibération qui concerne différentes associations : l'APSAJ, d'autres associations telles que l'ARC-Équipes d'Amitié - je vous rappelle que les actions de subventions sur le 13^e sont menées par l'association ARC-EA - ou encore d'autres associations comme l'OPEJ pour différents montants.

Je crois en effet que ce sont des actions qui sont nécessaires, qui sont efficaces, qui sont dirigées pour un certain nombre d'entre elles vers des publics scolaires de nos écoles, de nos collèges et de nos

lycées et qui confèrent à une politique de prévention efficace. C'est pourquoi je vous engage à voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DEVE 67 Subvention (14 000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs

M. LE MAIRE : Nous abordons la 4^e page sur 8 de l'ordre de jour. Je laisse la parole à Nathalie LAVILLE pour la DEVE 67 concernant une subvention à la LPO.

Nathalie LAVILLE : Merci. Je vais donc commencer par vous rappeler que le Plan Biodiversité de Paris adopté en mars 2018 a pour objectif d'encourager la gestion écologique des espaces verts sur l'ensemble du territoire parisien. La Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France a souhaité promouvoir, accompagner et amplifier ce mouvement en intégrant une trentaine d'espaces verts parisiens à son réseau de refuges. Ces refuges produisent des informations sur leur situation faunistique et floristique accessibles au plus grand nombre. Ils mènent aussi des actions de sensibilisation auprès des usagers de ces sites.

Une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans a été présentée en février 2019 et une subvention à la LPO a été votée simultanément.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle, il vous est proposé de voter sur le versement à la LPO d'une subvention de fonctionnement de 14 000 euros sur l'exercice 2021.

M. LE MAIRE : Merci, Nathalie. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais la faire voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DFPE 20 Subventions (9 517 339 euros) avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Johanne KOUASSI avec une série de délibérations qui concerne les crèches, comme à chaque Conseil quasiment. On commence avec la FOCSS.

Johanne KOUASSI : Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour cette première délibération pour le versement d'une subvention d'un montant de 102 416 euros à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon qui gère la Kalabane pour ceux qui situent l'établissement. C'est l'établissement situé dans l'enceinte du parc de Choisy et qui est vraiment un lieu très agréable pour les enfants. Il accueille aujourd'hui 17 enfants.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ?
DFP 20 : qui vote pour ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2020 DFPE 152 Signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE |
|--|

M. LE MAIRE : Toujours Johanne KOUASSI.

Johanne KOUASSI : La DFPE 152 est une délibération chapeau, puisqu'elle propose de proroger les avenants des conventions qui encadrent la gestion d'établissements d'accueil de la petite enfance par des structures associatives. C'est une délibération qui porte sur 113 associations à l'échelle parisienne. Pour le 13^e arrondissement, il s'agit de 12 associations. Ce sont celles que vous connaissez, notamment la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon. Il y a aussi la Croix-Rouge, Enfant Présent. Il s'agit de tous les organismes pour lesquels nous votons régulièrement des subventions et qui gèrent des équipements d'accueil de la petite enfance.

M. LE MAIRE : Délibération technique. J'imagine qu'elle sera adoptée unanimement, mais je vais quand même la soumettre à vos voix. Y a-t-il des voix contre ? Pardon. Allez-y, Madame ESTIENNE.

Mireille ESTIENNE : Merci beaucoup. Dans cette délibération est évoquée une seconde prorogation, d'après ce que j'ai compris, faisant suite à celle de décembre 2020 qui faisait elle-même suite à celle de décembre 2019. Cette première prorogation avait été demandée pour une réflexion avec la Fédération nationale des associations pour la petite enfance. Or, la crise sanitaire n'aurait-elle pas bon dos pour cette deuxième prorogation ? C'est vrai que proroger une année où il y avait des municipales n'était peut-être pas forcément le meilleur moment. Je me pose la question de savoir le fait de proroger à chaque fois ne démontre pas un manque d'anticipation. Néanmoins, nous voterons pour.

Johanne KOUASSI : Peut-être un mot de réponse là-dessus. La crise sanitaire a bon dos, je n'utiliserai pas cet argument. Aujourd'hui, on a de bonnes relations avec ces associations gestionnaires. On n'a pas de difficultés particulières. Si je sou mets cette délibération, c'est parce que je sais qu'on fonctionne bien et que les associations qui gèrent des établissements d'accueil de la petite enfance dans l'arrondissement le font dans de bonnes conditions et sans qu'il y ait plus de dysfonctionnements que dans une gestion municipale. Je pense que c'est cela le plus important : le bien-être des enfants et les conditions d'accueil. Vos propos vous appartiennent. Selon moi, pour s'opposer ou juger inadaptée une prorogation, je pense qu'il faut avoir des éléments sur une éventuelle mauvaise gestion par ces associations ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il n'y a pas de sujet. Je me suis peut-être un peu emballé, parce que je pensais que cela ne poserait pas de problème.

Jean-Noël AQUA : Le Groupe Communiste s'abstiendra puisque dans l'ensemble des délibérations, on ne peut pas faire de votes séparés. On a toujours ce débat sur les crèches confessionnelles. Vous savez que nous nous opposons. Je pense que cette année pourrait être une belle année, après tous les débats que nous avons eu sur la laïcité, pour avancer sur ce sujet et pour régler ce problème sur Paris. Comme ce n'est pas le cas et que nous ne pouvons pas faire un vote séparé, nous nous abstiendrons, mais c'est évidemment juste sur cette partie de la délibération. Sur tout le reste, nous n'avons pas de souci sur la prorogation de ces conventions.

M. LE MAIRE : Merci pour cette précision.

Wilfried BETOURNE : Monsieur le Maire, je souhaitais également intervenir. Pour les mêmes raisons que notre collègue communiste, nous allons nous abstenir sur cette délibération pour le même principe d'attachement aux valeurs républicaines et au principe de laïcité du Groupe écologiste.

M. LE MAIRE : Dans le lot des subventions, il y avait effectivement une crèche dite confessionnelle. Au temps pour moi, j'aurais dû être plus attentif et anticiper cette position habituelle.

Si je résume : abstention du Groupe écologiste, abstention du Groupe communiste. Y a-t-il d'autres abstentions ? D'autres votes contre ? Je n'en vois pas. Merci. La DFPE 152 est adoptée.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 12 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP13E ET LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DCPA 35 Travaux de construction d'une crèche collective et d'une halte-garderie sise 1-3 place Rungis (13e) - Indemnisation de la Ville de Paris suite à une expertise judiciaire

M. LE MAIRE : Nous passons à la DCPA 35 concernant la crèche collective et la halte-garderie Place de Rungis.

Johanne KOUASSI : En ce qui concerne la DCPA 35, je vous propose de revenir quelques années en arrière, et plus précisément en 2013, au moment où était construite la crèche qui se trouve Place de Rungis aujourd'hui.

Il y a eu un contentieux entre la Ville et la société BARBIER qui était en charge de poser des stores. Visiblement, ces stores étaient défectueux. La société BARBIER a changé le store du rez-de-chaussée, mais n'avait visiblement pas le savoir-faire qui permettait de garantir une pause sécurisée pour les stores des étages supérieurs. La Ville a donc dû faire appel à un autre prestataire. Un expert a été mandaté et il a été décidé que la société d'assurance IARD de la société BARBIER devait verser à la Ville une indemnisation atteignant le montant des travaux réalisés par l'autre société, dont on a jugé qu'elle offrait plus de garanties pour la pose de ces stores bannes à des étages supérieurs.

Il s'agit d'une indemnisation d'un montant de 5 971,15 € TTC pour la Ville.

M. LE MAIRE : Cela vous permet de voir combien de temps il faut pour faire cracher les assurances. Vous mesurez à peu près l'énergie à déployer pour aller rechercher cet argent. Je ne suis pas sûr que la Ville de Paris y ait d'ailleurs gagné, mais par principe, il faut le faire.

DCPA 35 : y a-t-il des demandes d'intervention ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DFPE 162 Subvention (40 000 euros) et signature d'une convention à l'association « Au temps du jeu » pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon dans le 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : On passe à la DFPE 162.

Johanne KOUASSI : Il s'agit d'une délibération importante. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont pu le remarquer, mais la ludothèque, qui se trouve square Dunois et qui est un lieu très apprécié des familles a fermé ses portes au mois de septembre. Il y avait des difficultés de fonctionnement avec

l'association qui était gestionnaire jusqu'à présent. Il est donc proposé aujourd'hui de passer une convention de partenariat avec l'association « Au temps du jeu ».

Lorsque je parle de dysfonctionnements, ce n'était pas vis-à-vis du public. Il s'agissait plutôt de différends entre l'équipe dirigeante opérationnelle et l'association.

Il est donc proposé de signer une convention avec « Au temps du jeu », association qui reprend le personnel de la ludothèque qui était très qualifié et apprécié des familles.

En termes d'offres, ce sera très similaire à ce qu'offrait la ludothèque Denise Garon jusqu'à présent. Je pense qu'il est important de préciser que les tarifs sont très bas et accessibles à tous. Très appréciée aussi à Paris, la possibilité d'avoir des créneaux privatifs pour fêter les anniversaires des enfants et offrir des activités qualitatives à toutes les familles pour un prix d'accès modique.

Je vous propose donc de voter cette subvention d'un montant de 40 000 euros pour reprendre les activités de la ludothèque Denise Garon, située square Dunois.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Johanne. Ça tombe bien que cela ne se soit pas vu grâce au confinement. Mais nous allons pouvoir bientôt redémarrer pour la suite. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Estienne ?

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Cette subvention permet en effet de démarrer sereinement. Néanmoins, on peut se poser la question en cette période de crise sanitaire qui, a priori, n'est pas finie, après ces trois mois, on sera début 2021, est-ce que l'on peut imaginer que cette association sera autonome ?

M. LE MAIRE : Oui, mais encore une fois le redémarrage dépendra des autorisations. A priori, cela permet de redémarrer sur de bons rails et d'éviter les hoquets que l'on avait constatés ces derniers temps, alors que cela avait très bien fonctionné pendant des années.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention ?

DFPE 162 : qui s'abstient ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2020 DFPE 172 Subventions (34 600 €) et conventions à 4 associations. Renforcement de l'offre aux familles les samedis matins - activités partagées parents/enfants ludiques et intergénérationnelles |
|--|

M. LE MAIRE : Dernière délibération présentée par Johanne KOUASSI : la DFPE 172.

Johanne KOUASSI : C'est une délibération qui s'inscrit dans le projet important de la mandature qu'est la « Ville du quart d'heure », très cher à mon collègue Kaïs IDRIS.

Il est proposé de confier à l'association Crescendo la gestion d'ateliers parents/enfants un samedi sur deux dans le mois de 9h30 à 12h30. L'objectif, comme cela est prévu dans le cadre de la « Ville du quart d'heure », c'est d'ouvrir des lieux habituellement fermés le week-end au public pour en faire bénéficier les familles. Il s'agit là d'ouvrir une crèche le samedi matin. Certains lieux ont déjà été prédéfinis, mais à ce stade la décision finale n'est pas prise.

Crescendo est l'association qui gère le multi-accueil rue Vergniaud dans lequel elle a un projet inclusif, puisqu'elle accueille 30 % d'enfants porteurs de handicap. C'est une association qui propose vraiment des activités très qualitatives et qui mène ce type d'ateliers parents/enfants dans d'autres arrondissements. Il est proposé d'étendre son champ d'intervention dans le 13^e arrondissement. On sait que ce sont des activités qui fonctionnent déjà bien dans le 9^e et le 14^e arrondissement. C'est un montant

de 5 200 euros à la fois pour le 13^e arrondissement et le 15^e arrondissement, les deux arrondissements qui pourront bénéficier de ces activités. En quelques mots, il s'agit de yoga, d'arts plastiques, des activités familiales parents/enfants pour des enfants âgés de zéro à six ans.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Estienne ?

Mireille ESTIENNE : Tout à fait. C'est dommage, les délibérations ne sont peut-être pas dans le bon ordre puisque cette délibération est rattachée à la DASCO 137, si je comprends bien...

Johanne KOUASSI : Là, il s'agit d'ouvrir une crèche au public le week-end.

Mireille ESTIENNE : Oui, c'est cela, mais cela se rapporte à la DASCO 137 par rapport aux cours d'école.

Johanne KOUASSI : Non, puisqu'il s'agit d'une crèche. La DASCO, c'est pour les affaires scolaires.

M. LE MAIRE : La DASCO 137 a été votée la dernière fois, Madame Estienne.

Mireille ESTIENNE : La DASCO 137 est en deuxième lecture, il me semble, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Elle a été votée la dernière fois par notre Conseil et elle passera prochainement au Conseil de Paris.

Mireille ESTIENNE : Donc, cela a quand même un lien avec la DASCO 137. Non seulement la première fois, c'était les cours d'école, mais c'est également maintenant en deuxième lecture les cours des crèches. Cela a donc un lien avec cette DASCO 137. C'est la politique de la « Ville du quart d'heure », puisqu'on investit la cour d'un établissement, en effet de petite enfance, mais c'est quand même ouvrir cette cour pendant les heures du week-end.

M. LE MAIRE : C'est exactement cela, Madame Estienne, mais si le principe est le même principe, ce n'est pas du tout la même finalité, ce n'est pas le même public et ce ne sont pas les mêmes espaces. Mais c'est effectivement l'idée d'ouvrir davantage un certain nombre d'équipements le week-end.

Mireille ESTIENNE : D'accord. Nous voterons donc contre cette délibération puisqu'elle est rattachée à la DASCO 137. Juste une chose, en deuxième lecture, même si cela n'est pas passé en Conseil de Paris, cela ouvre maintenant des cours de crèche, ce qui n'était pas le cas lorsqu'on s'était vu la première fois.

Jean-Baptiste OLIVIER : On va s'abstenir.

M. LE MAIRE : Madame Estienne, visiblement votre vote est corrigé. Vous vous abstenez. Après cette discussion interne, je soumetts ce projet à vos voix. L'idée générale, c'est effectivement d'ouvrir davantage les équipements municipaux le week-end avec des publics différents. Évidemment, cela n'a rien à voir quand on parle des tout-petits et d'ouvrir des écoles à des publics plus larges, mais cela part effectivement du même esprit.

DFPE 172 : y a-t-il des votes contre ? Si j'ai bien compris, l'opposition s'abstient. Je vous remercie. Elle est donc adoptée.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : les 5 élus du groupe UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DAE 311 Subvention (10 150 euros) et convention avec l'association Les Ami.es de l'ESSpace pour l'accompagnement des étudiants dans le cadre de distributions alimentaires

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Jean-Noël AQUA pour la DAE 311.

Jean-Noël AQUA : Cette délibération est en lien avec la précarité étudiante. C'est un sujet majeur sur lequel nous revenons régulièrement en Conseil. C'est un gâchis en termes d'études, et l'enseignant que je suis y est sensible. On sait que plus d'un étudiant sur deux qui travaille est en échec. C'est un gâchis en termes d'inégalité sociale et c'est un gâchis en termes humains.

La précarité étudiante est en règle générale un réel sujet et cela l'est encore plus avec la crise du COVID qui donne lieu à une crise sociale sans précédent. C'est un sujet particulièrement sur Paris où nous avons près de 350 000 étudiants, et notamment sur le 13^e qui est le premier arrondissement étudiant de Paris. Comme l'a précisé Marie-Christine LEMARDELEY lors du dernier Conseil de Paris, la Ville a développé un arc de solutions à destination des étudiants. Ce sont des aides au logement, des aides à l'installation. Ce sont aussi des aides alimentaires et c'est le cadre de cette délibération.

L'association Linkee qui est en partenariat avec la Ville fait un travail remarquable. Elle assure sur le 13^e arrondissement deux distributions par semaine de produits récupérés parmi des invendus ou des dons. Ce sont des produits bruts parfois, mais également des petits plats cuisinés par des chefs. Pour l'instant, ce sont près de 400 bénéficiaires à chaque distribution. Et ceci sans justificatifs de ressources. On ne demande pas de prouver quoi que ce soit. Déjà, de toute façon pour venir, il faut faire une démarche.

Nous avons visité l'association la semaine dernière avec Jérôme COUMET, ce qui est impressionnant, c'est de voir les queues qui se forment autour du pâté de maisons. 400 étudiants, cela fait du monde. Il y a un vrai besoin.

Dernière chose que je veux noter sur ces distributions alimentaires, c'est que cette association Linkee porte bien son nom. Ce ne sont pas simplement des distributions alimentaires, mais c'est aussi une association qui vise à faire du lien entre les étudiants. Il y a tout un tas de petites choses qui sont faites pour les étudiants qui viennent trouver à la fois de la nourriture, mais aussi du lien avec les autres étudiants. Cela fait partie de ces belles associations qui font la fraternité, qui construisent les valeurs de la République au quotidien et notamment cette valeur qui est probablement la plus importante, la fraternité.

Cette association est basée pour le moment dans un espace qui s'appelle avec un petit jeu de mots, ESSpace, pour l'économie sociale et solidaire. C'est un lieu de co-working qui accueille l'association, puisqu'il est actuellement fermé en raison du COVID. Le but est de verser une subvention à cette association pour qu'elle puisse venir en aide à Linkee pour ces distributions alimentaires. C'est l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Noël. On est en train de négocier avec le CROUS pour que cette association soit relocalisée dans l'un de leurs bâtiments. Au passage, juste à côté, il y a l'AGORAé qui est une épicerie sociale solidaire pour les étudiants.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

DAE 311 : pas de votes contre ? Pas d'abstentions. Je vous remercie. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DAE 319 Arts et Métiers Paris Tech (13e) - Subvention et convention avec l'ENSAM pour les études relatives aux sheds et aux halles 3 et 4

M. LE MAIRE : Toujours Jean-Noël AQUA. Cette fois-ci, on va vers l'ENSAM avec là aussi un très beau projet.

Jean-Noël AQUA : Exactement. C'est l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers dont l'un de ses campus est basé juste en face de la Mairie, au 151 boulevard de l'Hôpital. Il y a un projet de rénovation de locaux qui commencent à dater. Je n'ai plus la date exacte, mais ce sont 4 halles qui abritent des ateliers en sheds. Ce sont en fait des toitures à redans partiels ou plus prosaïquement des toitures en dents de scie. Ce sont des ateliers ouvriers caractéristiques d'une certaine période.

2 des 4 halles ont été rénovées depuis 2000. Il reste les halles 3 et 4 à rénover. Ce sont pratiquement 8 000 m² de rénovation à faire.

Le but de cette réhabilitation est de créer plus de synergies entre l'enseignement, la recherche et l'innovation qui est l'une des marques de fabrique de l'ENSAM avec des incubateurs. Et sur le versant entreprises, le projet de l'ENSAM s'inscrit dans l'Arc de l'Innovation et le Plan « Fabriquer à Paris » qui a un lien avec les artisans parisiens. L'objectif, c'est la réduction de la pénibilité du travail industriel, l'amélioration de l'efficacité énergétique, etc. Il y a donc une vraie action pour promouvoir les normes sociales et environnementales dans les entreprises qui sont incubées dans ce lieu.

Une première étude de 50 000 euros a été opérée depuis 2016 visant à réhabiliter ces locaux. Le but de la délibération est de lancer une deuxième étude plus opérationnelle en lien avec l'EPAURIF qui est un établissement public d'aménagement universitaire. Le coût de ces études un peu plus concrètes avec des études préalables et diagnostics techniques serait de 450 000 euros. Le but de cette délibération est de les subventionner à hauteur de 350 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Jean-Noël. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? DAE 319. Je rappelle d'ailleurs que la Ville de Paris avait largement soutenu la réhabilitation des premières halles.

DAE 319 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2020 DASCO 103 Caisse des écoles (13e) - Subvention 2021 (7 180 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021 |
|--|

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Emmanuel COBLENCÉ pour la subvention 2021 pour la Caisse des Écoles.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Effectivement, il s'agit de la délibération DASCO 103 qui porte sur la subvention 2021 pour la Caisse des écoles du 13^e. Il nous est proposé de voter une subvention de 7 180 000 euros pour cette restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'année à venir et de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2021.

En quelques mots sur le contexte que vous connaissez, la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser la concertation nécessaire pour négocier un nouveau cadre triennal pour les Caisses des écoles parisiennes. C'est pourquoi il est proposé de proroger d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs pour la Caisse des écoles du 13^e. Les objectifs et les missions de la Caisse restent avec un cap inchangé : une attention particulière sur l'hygiène, sur la sécurité et la qualité alimentaires, sur la lutte contre le gaspillage, sur la gestion des biodéchets, ainsi que les conditions d'emploi et de travail pour les personnels.

La Caisse des écoles a dialogué avec les services de la collectivité parisienne. Il en résulte cette proposition de subvention qui concerne les écoles maternelles, les écoles élémentaires, mais aussi deux collèges publics et un lycée municipal.

M. LE MAIRE : Merci à toi, Emmanuel. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc je la fais voter tout de suite. DASCO 103 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DCPA 34 Travaux de modernisation et de mise en conformité du SSI du collège Elsa Triolet à Paris (13e) - Indemnisation de la société ERIS dû à l'allongement du chantier

M. LE MAIRE : On passe à Vincent BOULET concernant le collège Elsa Triolet, DCPA 34.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération qui trouve sa place dans le cadre des travaux de remplacement du système de sécurité incendie au collège Elsa Triolet. Il s'agit là spécifiquement de la question du remplacement des portes coupe-feu dont le marché de travaux a été confié à la société ERIS en 2018. Les travaux ont été retardés et ont engendré un coût supplémentaire du fait de travaux de désamiantage qui ont dû avoir lieu et qui ont été réalisés en toute sécurité. Une négociation a eu lieu entre la Ville de Paris et la société pour l'indemniser suite au surcoût que cela a engendré. Cette indemnisation est fixée à 7 200 euros TTC.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je fais voter la DCPA 34. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DASCO 144 Collèges parisiens — Dotations (25 138 euros), subventions (71 042 euros) et subventions pour travaux (99 584 euros)

M. LE MAIRE : DASCO 144, divers travaux dans les collèges.

Vincent BOULET : Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais directement aux deux collèges du 13^e concernés par cette série de subventions. Il s'agit du collège Moulin des Près pour remplacer une porte métallique à hauteur de 555 euros et du collège Georges Braque où il s'agit du remplacement du ballon d'eau chaude à hauteur de 4 800 euros.

M. LE MAIRE : Pas très passionnant, mais nécessaire.
DASCO 144 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DCPA 32 Expérimentation de l'éclairage circadien à l'école Providence (13e) - Convention de mécénat avec la société CITECLAIRE

M. LE MAIRE : On passe à Alexandre FLORENTIN, j'imagine que c'est lui, concernant une expérimentation avec la société CITECLAIRE sur l'éclairage circadien. Alexandre FLORENTIN ?

Emmanuel COBLENCÉ : Je peux la défendre, Monsieur le Maire, si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE : Allez-y.

Emmanuel COBLENCÉ : Cette délibération DCPA 32 porte sur une convention de mécénat avec la société CITECLAIRE. L'éclairage circadien est un éclairage à base de LED dont on attend dans cet établissement scolaire deux objectifs : une baisse des consommations énergétiques, les éclairages à LED consommant moins que les éclairages traditionnels et un effet sur la lumière dans les salles de classe et donc sur la concentration et sur l'attention des élèves. L'école Providence a été choisie pour mener cette expérimentation de 4 mois en associant les usagers, les élèves et les enseignants.

Il s'agit donc d'une convention de mécénat avec la société CITECLAIRE, spécialiste dans les systèmes d'éclairage pour essayer d'assurer le suivi, la coordination et l'évaluation de cette belle expérimentation.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. C'est une expérimentation intéressante. On verra ce que cela donne. On sait en tout cas que l'éclairage a un impact sur l'attention. Ce sera intéressant d'avoir les retours, même si tout cela est très empirique. On ne fera pas de statistiques derrière, mais on va discuter avec les enseignants concernés pour savoir s'ils ont vu un réel effet de cette expérimentation.

Jean-Baptiste OLIVIER a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est effectivement une expérimentation intéressante. Nous voterons évidemment pour.

Juste deux questions. Vu que c'est une expérimentation, cela veut dire que l'on va remplacer des luminaires, qu'il va y avoir des travaux nécessaires. Du coup, je me dis : pourquoi 4 mois ? J'imagine que l'on ne va pas enlever cet éclairage au bout de 4 mois dans la classe concernée. C'est une première chose.

Deuxième chose : comment a été choisie cette entreprise, puisqu'il s'agit quand même d'une entreprise ? À partir de là, je m'interroge sur le fait que l'on risque d'être un peu piégés par... Pourquoi cette entreprise et pas une autre ?

M. LE MAIRE : Parce qu'elle en a fait la proposition et que c'est du mécénat. De toute façon, on ne conseille rien, Monsieur OLIVIER. Cela ne nous coûte pas très cher.

Jean-Baptiste OLIVIER : On va généraliser à un moment.

M. LE MAIRE : Non, pas forcément. On verra ce que cela donne. Je voulais qu'on teste. Et comme ils nous ont proposé de le faire gratuitement... On n'allait pas les payer pour cela. Le mécénat, par essence, ne coûte pas très cher. Mais ce sera intéressant de voir ce que cela donne en vrai.

Je fais voter cette délibération. DCPA 32 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DAE 265 Marchés découverts alimentaires et biologiques - mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - avenants aux conventions de délégation de service public

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Rym KARAOUN GOUEZOU concernant la DAE 265 et les marchés alimentaires.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cela porte sur un avenant aux conventions de délégation de service public. En fait, nos marchés municipaux sont désormais équipés de bâches rouges et blanches. Afin que ces marchés soient identifiables, la Maire a souhaité que 70 % de ces nouvelles bâches soient estampillées avec le logo de la Ville. Cela va engendrer un coût total de 58 555 euros supportés par les délégataires. Ladite somme sera déduite de leur redevance annuelle afin de rééquilibrer l'impact des charges prévues lors de la signature des sociétés délégataire Bensidoun et Dadoun Père et Fils.

Merci de voter pour permettre cette déduction.

M. LE MAIRE : Comme il y a effectivement une délégation, nous sommes obligés de faire voter, y compris des choses sans grandes conséquences comme celle-là.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAE 265 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 SG 44 Convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris |
|---|

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Juliette SABATIER pour le dispositif « pass numérique ».

Juliette SABATIER : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je vous explique rapidement en quoi consiste ce dispositif.

La Métropole du Grand Paris a remporté un appel à projets de l'État pour déployer ce pass numérique. La Ville de Paris elle-même a candidaté pour faire partie des territoires expérimentant sa mise en œuvre. Elle a été retenue en février dernier.

Il s'agit de lutter contre l'illectronisme, sujet sur lequel la collectivité parisienne s'est engagée depuis 2016 à travers plusieurs programmes. Lutter contre l'illectronisme en distribuant aux habitants des chèques permettant de suivre des ateliers de formation au numérique tout en structurant les réseaux de médiation et d'aidants numériques.

Vous le savez, la fracture numérique a été creusée avec les confinements successifs et l'accélération de la dématérialisation des démarches dans tous les domaines.

La délibération a donc pour objet d'autoriser la Maire à signer la convention entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris qui cadre la participation de la Ville au déploiement expérimental de ce dispositif et définit les conditions et modalités de versement des pass numériques. Ce sont des chèquiers de 10 chèques de 10 euros pour être précise.

M. LE MAIRE : Merci Juliette SABATIER. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

SG 44 : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|--|
| 2020 DPE 35 Travaux du bassin d'Austerlitz (13e) — Convention pour les modalités d'exécution avec la RATP |
|--|

M. LE MAIRE : Je vais réessayer avec Alexandre FLORENTIN qui a des problèmes de connexion. On va voir si on l'entend pour qu'il nous présente la DPE 35. Et si cela ne marche pas, je le ferais à sa place. Alexandre, tu branches ton micro ? Visiblement, cela ne marche pas.

Il s'agit donc de la réalisation des travaux du bassin d'Austerlitz.

Comme vous le savez, il y a un énorme bassin qui se construit en bordure de la Gare d'Austerlitz qui permettra de retenir les eaux d'orage, de les dépolluer avant leur rejet dans la Seine, ce qui va beaucoup limiter les pollutions en Seine. C'est un ouvrage très conséquent, l'équivalent de beaucoup de piscines qui sera fortement enterré, puisque l'on va pouvoir planter ensuite au-dessus de cet ouvrage. Il y aura plusieurs mètres de terre au-dessus du bassin.

Ce bassin se trouve en limite de deux ouvrages de la RATP, de la ligne 5 et de la ligne 10. C'est donc une convention pour permettre la bonne poursuite de ces travaux. Cela permet surtout de suivre les conséquences sur les ouvrages de la RATP qu'il ne faut évidemment pas endommager. J'imagine qu'un appareillage permettra de suivre cela de très près. C'est cette convention qui est soumise au vote du Conseil de Paris, et donc du Conseil d'arrondissement.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. Je la soumetts donc à vos voix.

DPE 35 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 187 Subventions (194 000 euros) à 7 clubs sportifs de haut niveau au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2020 et 3 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs

M. LE MAIRE : On passe aux délibérations sportives. Et on commence par une série de subventions présentées par Aïmane BASSIOUNI, la DJS187.

Aïmane BASSIOUNI : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Comme vous le savez, chers collègues, la Ville de Paris a obtenu l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et accompagne les clubs parisiens amateurs qui s'investissent dans le secteur du haut niveau.

Dans le 13^e, nous avons le Paris Université Club qui est implanté au stade Charléty et qui est l'un des trois grands clubs omnisports parisiens. Il a engagé un vaste programme appelé PUC Ambition 2024 qui comporte trois volets, notamment un volet axé sur l'aide à l'accompagnement des sportifs de haut niveau du club, un autre sur les sports de démonstration qui seront présentés aux Jeux et un dernier sur le sport pour tous par le biais du sport santé et du sport entreprise.

Tout cela entre dans le cadre d'une convention d'objectifs avec la Ville de Paris. Forcément, la crise sanitaire que nous connaissons a fortement impacté le fonctionnement sportif et économique du club. C'est pourquoi je vous propose de voter pour une subvention supplémentaire de 34 000 euros et d'adopter un avenant au contrat qui lie la Ville et le club.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DJS 187 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 155 Piscine Joséphine Baker - Délégation de Service Public - Avenant de prolongation

M. LE MAIRE : Toujours Aïmane BASSIOUNI. On passe à la piscine Joséphine Baker. Fais bref, parce qu'il est déjà 21 heures et on en est à la page 5/8.

Aïmane BASSIOUNI : D'accord. Je vais être très rapide. En gros, le contrat de conventionnement de la piscine Joséphine Baker arrive à terme, et il faudrait du coup un prolongement de ce contrat pour des causes de révision de cette piscine. Il s'agit d'un avenant de prolongation de ce contrat jusqu'au 8 mai 2022 et d'allouer un budget pour cette période.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention. Madame ESTIENNE ?

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Déjà, sachez que nous voterons favorablement. Ce prolongement aide la société S-PASS en cette période où la piscine a été très souvent fermée à cause de la crise sanitaire. Néanmoins, permettez-moi quelques réflexions. D'une part, la délibération nous fait part qu'un changement de prestataire serait difficile à l'approche de l'été, mais si l'on prolonge jusqu'en mai 2022, on est également à une période juste avant l'été. Le calendrier me paraît donc...

Aïmane BASSIOUNI : Pour répondre à cela, Madame ESTIENNE, vous dites avant l'été, oui, sauf que l'on prolonge à cause des révisions. Et les révisions se font tous les cinq ans. C'est juste pour cela.

Mireille ESTIENNE : D'accord. D'autre part, cette piscine Joséphine Baker est encensée au début de cette délibération. Elle l'est également par la presse nationale. Néanmoins, il se dit que cette piscine pourrait fermer, ce qui serait très contestable dans le contexte de pénurie de piscines de la capitale. Le 13^e manque en effet de piscines. La piscine Carpentier faisant partie de votre programme, Monsieur le Maire, ne desservirait pas le nord-est de l'arrondissement et n'apporterait pas de solution alternative pour les habitants des 12^e et 5^e arrondissements. Enfin, une suppression de cette piscine à l'horizon des Jeux Olympiques de Paris 2024, alors même que la Ville parle de futures baignades dans la Seine, serait incompréhensible. Je vous remercie donc de m'éclairer également sur ces points.

M. LE MAIRE : Tout d'abord, Madame ESTIENNE, je suis incapable de vous éclairer davantage parce que je ne sais pas combien de temps l'ouvrage pourra fonctionner. Tout ce que je peux vous dire, c'est que j'ai participé au concours pour la mise en œuvre de ce projet et les conditions demandées par le Port autonome de Paris et par Voies navigables de France étaient totalement incohérentes. J'ai eu l'occasion de visiter d'autres ouvrages, notamment une piscine réalisée à Berlin qui a dû coûter 100 fois moins cher. On nous a demandé de réaliser un ouvrage qui flotte rempli d'eau. Une fois que j'ai dit cela, vous vous apercevez vous-même que faire en sorte que ce bâtiment flottant et rempli d'eau puisse être caréné est une prouesse technologique. C'est en effet une autre exigence de Voies navigables de France. Ils doivent très régulièrement caréner, c'est-à-dire sortir de l'eau un bateau pour le nettoyer. Ces prescriptions étaient totalement délirantes. On a néanmoins réussi à le faire. Combien de temps cette piscine tiendra-t-elle ? Je n'en sais rien. Vous ne le savez pas plus que moi et je ne le sais pas plus que vous. On va essayer de faire en sorte que ce soit le plus longtemps possible. En tout cas, je ne peux pas vous en donner la garantie à ce jour. Pour l'instant, il n'est pas question de la fermer, puisqu'on prolonge sa délégation. Mais il y a un moment donné où il va falloir se poser la question si l'ouvrage ne tient pas le temps. Pour l'instant, ça tient. Je vais faire voter la DJS 155. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 141 Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune

M. LE MAIRE : Toujours Aïmane BASSIOUNI concernant les tarifs applicables aux Centres Paris Anim'.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Les Centres Paris Anim' proposent des activités culturelles et de loisirs pour les jeunes, mais aussi pour les étudiants.

Les étudiants vivent une période assez compliquée financièrement et cette délibération a pour but de modifier le tarif applicable pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune à la tranche 2 du quotient familial, et sur justification du revenu à la tranche 1 pour leur permettre de profiter tout simplement des activités proposées par ces centres.

M. LE MAIRE : Merci. On accueille plus large et moins onéreux pour les étudiants.

DJS 141. Est-ce qu'il y a des demandes interventions ? Je n'en vois pas. Monsieur OLIVIER ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Je m'interrogeais sur cette délibération, non pas qu'on n'en partage pas l'objectif, mais il me semble quand même... enfin, je suis très surpris par le fait qu'on critique d'une certaine manière le quotient familial et qu'on revienne à une forme de tarif étudiant qui, me semble-t-il, avait été supprimé il y a quelque temps. Je crois que cela pose effectivement la question du quotient familial. J'avais eu l'occasion, il y a quelques années, de critiquer les tarifs des cantines. Là, je crois qu'il y a 10 tranches et que le résultat, c'est qu'un certain nombre de jeunes issus de familles de classe moyenne supérieure se retrouvent un peu exclus du dispositif, d'où ce changement.

Ce qui me manque un peu, dans ce projet, c'est une forme d'étude d'impact. On nous dit que le fait d'attirer de nouvelles personnes va équilibrer l'aspect financier. Je n'y crois pas beaucoup. S'il y a plus de jeunes, ce qui est l'objet de la délibération et que l'on souhaite d'ailleurs, cela se traduira aussi par une augmentation de dépenses en termes de personnel et d'activités. J'aurais aimé être éclairé par une étude, mais nous voterons tout de même pour cette DJS 141.

M. LE MAIRE : Écoutez, Monsieur OLIVIER, je mets de côté vos propos sur le principe d'égalité, et d'équité au moins, concernant le quotient familial que je défends ardemment. Je constate d'ailleurs qu'au niveau des cantines scolaires, plus grand monde ne le remet en cause aujourd'hui. Apparemment, vous, si.

Concernant les étudiants, nous sommes dans une logique évidemment différente. La question de l'autonomie des étudiants est posée de manière régulière. Vous avez des étudiants toujours rattachés fiscalement à leur foyer avec des aides parentales, et ce n'est pas pour autant qu'ils ont une autonomie totale. C'est pour cela que nous avons décidé de leur permettre un accès plus large aux Centres Paris Anim' quel que soit le revenu de leur famille. Cette délibération fait état de cela. C'est un débat qui revient d'ailleurs régulièrement au niveau national sur la manière de traiter les étudiants. Est-ce qu'on les traite par rapport aux revenus de leur famille ou est-ce qu'on estime qu'ils sont autonomes et qu'ils doivent bénéficier d'un certain nombre d'aides et d'accompagnement au regard de leur âge, parce qu'ils s'émancipent et quittent le foyer familial. C'est simplement l'état de cela.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est donc bien une remise en cause.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas une remise en cause du quotient familial, comme vous l'indiquez, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER

Jean-Baptiste OLIVIER : Si.

M. LE MAIRE : Et je ne remettrai pas en cause les orientations en termes d'égalité et d'équité. Pour le coup, je trouve cela pour le coup extrêmement juste. Vous vous méprenez sur l'orientation générale. En tout cas, après ce beau débat sur le quotient familial, je vais soumettre à vos suffrages la DJS 141. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 162 Subventions au profit de 12 associations participant à la politique de jeunesse (32 500 euros), 6 conventions annuelles d'objectifs, 3 avenants (11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e)

M. LE MAIRE : Toujours Aïmane BASSIOUNI pour des subventions auprès des associations jeunesse.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention de 2 000 euros pour l'association Educ'hand qui organise et promeut l'initiation et le développement du handball et ses valeurs comme outil de cohésion sociale, notamment par des opérations culturelles auprès de publics en difficulté, d'accès aux pratiques de loisirs comme le projet « Handballez votre quartier » auprès de jeunes filles dans les quartiers prioritaires.

M. LE MAIRE : DJS 162 : des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 164 Subventions (7 000 euros) à 2 associations de jeunesse dont une convention annuelle d'objectifs avec Ascendanse Hip Hop (13e) dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie

M. LE MAIRE : DJS 164, Ascendanse Hip Hop.

Aïmane BASSIOUNI : Ascendanse Hip Hop qui est en convention avec la Ville. Je vous propose de leur attribuer 5 000 euros de subventions. Cette association phare du 13^e propose un projet d'accompagnement pour le parcours de professionnalisation des jeunes par la danse qui bénéficie à des jeunes en situation d'exclusion, de handicap et de demandeurs d'emploi issus des quartiers Politique de la Ville.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois personne qui lève la main. DJS 164 : des votes contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 167 Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

M. LE MAIRE : DJS 167, on revient aux centres Paris Anim'.

Aïmane BASSIOUNI : La crise sanitaire a perturbé le fonctionnement des centres d'animation jeunesse au cours des derniers mois et de nombreuses séances ont dû être supprimées. Dans ces conditions, il s'agit d'adapter les tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' en s'adaptant aux circonstances de la crise sanitaire et donc de prendre des mesures de remboursement qui nous paraissent à toutes et tous incontournables.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention. J'ai vu Madame ESTIENNE qui levait la main.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, cette délibération nous fait part du remboursement des cours qui n'ont pas été effectués, mais je me posais la question : est-ce qu'on fait bien la part entre le cours en présentiel où les cours ont été transformés à distance ? Est-ce que ces séances virtuelles équivalent à des séances en présentiel au niveau du tarif ?

D'autre part, cette délibération évoque l'ouverture à une tarification horaire, souhaitée depuis longtemps, alors qu'elle devrait faire l'objet d'une délibération à part. Je souhaitais donc avoir un peu plus de détails sur cet aspect également. Merci.

M. LE MAIRE : Aïmane BASSIOUNI pour répondre.

Aïmane BASSIOUNI : Ecoutez, Madame ESTIENNE, au sujet des séances qui ne se sont pas faites, il y a tout simplement un remboursement. Pour les séances qui se sont déroulées, même à distance, il n'y a pas de remboursement.

M. LE MAIRE : Ce qui est logique puisque cela va mobiliser le même professeur au même tarif. Cela ne change pas grand-chose sur le coût.

Mireille ESTIENNE : Et pour la deuxième partie de ma question ?

Aïmane BASSIOUNI : Est-ce que vous pouvez répéter votre question ?

M. LE MAIRE : Les tarifs horaires

Mireille ESTIENNE : C'est cela, exactement. En fin de compte, cette délibération mélange aussi bien les remboursements que la mise en place de tarifs horaires. Pour moi, cela devrait faire l'objet d'une autre délibération.

Aïmane BASSIOUNI : Et donc, quelle est donc votre question ?

Mireille ESTIENNE : Justement. Cela ne vous choque pas le fait que dans une même délibération, il y ait deux aspects très différents.

Aïmane BASSIOUNI : Écoutez, non. En ayant lu la délibération, cela ne m'a pas sauté aux yeux. Non, cela ne m'a pas sauté aux yeux.

Mireille ESTIENNE : Cela veut dire que cette délibération nous informe qu'on met en place des tarifs horaires.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait.

Mireille ESTIENNE : D'accord.

M. LE MAIRE : Merci, mais cela gagnera à être examiné de près. À ma connaissance, ce n'est pas le cas. Il n'y aura pas généralisation des tarifs horaires dès maintenant. Pas à ma connaissance. Sauf si Aïmane BASSIOUNI me dément. Pour l'équilibre des DSP, je ne vois pas comment on peut procéder en systématisant les tarifs horaires. Il faut des inscriptions sur le temps long. On reviendra vers vous pour vous donner l'information.

Mireille ESTIENNE : Je suis bien d'accord. C'est pour cela qu'il me semblait bizarre d'évoquer deux aspects sur une même délibération. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire. Apparemment cela ne fait pas l'unanimité.

M. LE MAIRE : Il s'agit des prorata sur la question des remboursements. Je pense que vous vous êtes mal compris.

DJS 167 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021

M. LE MAIRE : On passe à la DJS 160. Toujours Aïmane BASSIOUNI concernant le dispositif Paris Jeunes Vacances.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit tout simplement de mettre en œuvre le dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021 afin d'aider les jeunes à concrétiser leur projet de vacances en autonomie.

Pour votre information, au vu des circonstances actuelles de la crise sanitaire, 200 euros sont attribués à chaque jeune qui bénéficie de cette aide.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DJS 160. Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DAE 269 Subvention d'investissement (30 000 euros) et convention avec la Guinguette Pirate pour le projet Odysée

M. LE MAIRE : DAE 269. Je passe la parole à Philippe Moine concernant une subvention avec la Guinguette Pirate pour le projet Odysée.

Philippe MOINE : Bonjour à tous. Il s'agit effectivement d'une subvention d'investissement attribuée à la Guinguette Pirate, association bien connue du 13^e, puisqu'elle est à l'origine de la création du Petit Bain. Le projet qu'il s'agit ici de subventionner est le projet Odysée de Paris qui s'inscrit dans le cadre de l'Odysée culturelle qui va accompagner la préparation des Jeux Olympiques de Paris. Nous avons déjà eu une délibération l'année dernière sur ce sujet. C'est un projet qui vise à mettre en relation un certain nombre d'acteurs culturels, sportifs et associatifs de Paris, mais également de l'ensemble de la métropole du Grand Paris. Pour ce faire, il est prévu un certain nombre d'événements nautiques, sur la Seine, mais

également la mise en place d'un village de l'eau qui sera installé dans différents endroits, et notamment sur les quais du 13^e arrondissement. L'événement a été lancé le 19 septembre de cette année. Il a donné lieu à des traversées de la Seine en canot, il y a eu la mise à l'eau de voiliers fabriqués pour l'occasion. Cette subvention d'investissement permettra la préfiguration du village de l'eau qui sera installé dans différents endroits de la Métropole ainsi que le financement des bateaux prototypes qui seront repris par les différentes équipes mêlant les acteurs culturels, sportifs et associatifs. C'est un très beau projet qui a été lancé au mois de septembre à un moment où il était encore possible d'organiser des événements publics.

Je vous propose donc de voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Philippe. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet ? Je n'en vois pas. Je vais le soumettre à vos voix. DAE 269 : Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 2020 DDCT 98 Subventions (42 500 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne et de l'intégration à six associations |
|---|

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Serge TOKA pour la DDCT 98.

Serge TOKA : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de soutenir 6 associations œuvrant sur le territoire parisien dans le domaine de l'éducation, la solidarité et la lutte contre les exclusions.

Ces associations renforcent le lien social par la mise en place d'ateliers et d'actions culturelles et sociales. Pour le 13^e, une association nous concerne, c'est l'association pour le développement et l'aménagement du 13^e, ADA 13, bien connue. Cette délibération donne lieu au versement d'une subvention au titre de l'exercice 2021.

M. LE MAIRE : C'était un peu haché, mais c'est la subvention annuelle à l'ADA 13.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DDCT 98 : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS

| |
|--|
| 2020 DCPA 36 PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 |
|--|

M. LE MAIRE : Une première communication rapportée par Éric OFFREDO. Ce sont les délibérations globales adoptées sur plusieurs années. Rassurez-vous, il ne va pas faire une communication totale de tout ce qui s'est fait à Paris, mais il va en dire quelques mots.

Éric OFFREDO : J'en ai bien envie pourtant. Faire l'exposé des motifs des 17 délibérations...

Bref. Ce sont des délibérations dites globales, ce sont des opérations d'envergure qui sont reprises dans le programme Paris fait Paris. Ce sont toutes celles qui ont été adoptées entre 2015 et 2020.

Pour le 13^e arrondissement, nous sommes concernés par quelques-unes qui ont été adoptées en 2017 : la cuisine centrale Baudricourt, la rénovation des bains-douches et du nouvel accès au bassin de la piscine Butte-aux-Cailles, le projet d'amélioration de la performance énergétique dans les écoles parisiennes, notamment dans quelques écoles du 13^e ainsi que le contrat de performance énergétique dans les piscines. Là aussi, nous étions un peu concernés. Dernière délibération que nous avons adoptée avec cette équipe au mois de septembre, c'est la restructuration du service de restauration du collège Gustave Flaubert.

C'est une communication pour montrer tout ce que l'on fait dans de grandes délibérations sur des équipements publics.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Ce n'est pas soumis à vos voix. Madame ESTIENNE.

Mireille ESTIENNE : Je reviendrai juste sur la cuisine Baudricourt et sur la piscine de la Butte-aux-Cailles. Quelques réflexions sur ces travaux.

Pour Baudricourt, ces travaux ont engendré la destruction d'une salle de centres de loisirs. Est-il prévu dans ce nouveau projet de remplacer cette salle de centre de loisirs ?

Éric OFFREDO : Le sujet n'était pas de rediscuter de la délibération. Elle a été discutée avec une autre majorité dans la mandature précédente.

Les travaux commencent. Il s'agit de moderniser quelque chose qui était très vétuste et de faire un équipement qui permettra d'accueillir une cantine.

Cela comprend deux choses : une partie réfectoire et une partie cuisine, mais également des parties collectives qui seront remises. Et pour information, ce n'est pas un sujet qui a été soulevé par le Conseil d'école.

Mireille ESTIENNE : D'accord. D'autre part, il est évoqué le jardin pédagogique de 100 m². Est-il réservé uniquement aux élèves des écoles Baudricourt ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mireille ESTIENNE : Et la terrasse de 900 m² d'agriculture urbaine ? Qui y aura accès ?

Éric OFFREDO : Pareil. Les enfants du groupe scolaire dans sa globalité.

Mireille ESTIENNE : D'accord. D'autre part, je souhaitais revenir sur la piscine de la Butte-aux-Cailles. En effet, je regrette la multiplication des travaux successifs. Elle aurait sans doute mérité une opération unique de manière à limiter les fermetures de cette piscine très utilisée par les différentes écoles.

Il est évoqué la première phase en 2014 qui a été une vraie réussite, puis la deuxième phase avec la rénovation des bains-douches et l'amélioration des services liés au bassin extérieur, avec un nouvel accès. C'est vrai que les premiers coups de pioche de cette deuxième phase devaient être menés au quatrième trimestre 2018 et le nouvel accès au bassin extérieur devait être réalisé durant l'hiver 2019. La réouverture a été programmée pour début 2020, bien avant la crise du COVID. Et l'on parle maintenant de juin 2021. C'est quand même un peu dommage, cette année et demie de retard.

Il y a en plus cette troisième phase avec la réduction de la profondeur maximale du bassin nordique, le remplacement de l'éclairage subaquatique, le carrelage du bassin. Faut-il en conclure que cette troisième phase sera agrégée à la deuxième qui a pris tant de retard ? Et l'on peut déjà en conclure que ce bassin nordique ne fonctionnera *a priori* pas l'été prochain.

Dernière chose, peut-on également évoquer une quatrième phase annoncée lors de votre campagne des municipales, à savoir l'extension de la piscine de la Butte-aux-Cailles sur la rue adjacente, la rue du

Moulinet. Il avait été proposé de la supprimer en vue non pas d'agrandir la piscine comme on pourrait l'imaginer, mais de créer un simple solarium pour les beaux jours par l'élargissement des plages. Ce solarium ne devrait être utilisé que deux ou trois mois, puisque nous ne sommes qu'à Paris. Je trouve que cela fait beaucoup d'intervention pour une seule piscine.

Éric OFFREDO : C'est une communication. Je veux bien vous répondre au risque de couler.

M. LE MAIRE : Juste quelques mots, Madame ESTIENNE. L'opposition critique et c'est bien légitime. Ce sont des travaux d'une extrême ampleur qui ont été réalisés pour la piscine de la Butte aux Cailles. Il aurait été inconséquent de faire tout cela d'un coup. En termes de moyens, ce n'était pas possible, mais y compris en termes de longueur de fermeture. Je pense quand on voit le résultat que chacun est satisfait. C'est une remarquable rénovation. Elle a été saluée de manière unanime. Je pense que le résultat est là. Je vous confirme par ailleurs qu'on envisage d'élargir le solarium, même si c'est pour quelques mois dans l'année, parce que c'est extrêmement utilisé l'été. Si vous y allez l'été, vous vous en rendez compte immédiatement. Pour bronzer à la piscine de la Butte-aux-Cailles, il faut mettre sa serviette sur des marches de béton. On ne peut pas dire que ce soit très joyeux. On a proposé cela au moment des municipales et on compte bien le mettre en place. Ce n'est pas pour autant qu'il faudra fermer la piscine, puisqu'il s'agit du bassin extérieur. Les études techniques ne sont pas réalisées, je ne peux pas vous répondre avant que ce soit le cas.

Communication sur les ILL : présentation au conseil d'arrondissement de l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes des investissements d'intérêt local, avant la séance budgétaire du Conseil de Paris

M. LE MAIRE : On poursuit et l'on passe à la communication sur les ILL, toujours avec Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : C'est le recensement de l'ensemble des opérations d'investissements réalisées sur l'enveloppe des ILL. Je vous rappelle qu'il s'agit d'investissements d'intérêt local. Je vous l'ai expliqué lors du dernier Conseil. Il y a deux enveloppes : la partie équipement et la partie espaces publics. C'est le détail des opérations réalisées dans l'année 2021.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention particulières sur ces ILL ? Vous avez en tout cas une information exhaustive.

Communication orale relative à la composition de la Commission de proposition d'attribution des logements sociaux dans le 13^e arrondissement, membres non élus.

M. LE MAIRE : Marie-José RAYMOND-ROSSI, cette fois-ci, avec une communication relative à la composition de la commission de proposition d'attribution des logements sociaux. Rassurez-vous, elle ne change pas au niveau des élus qui ont été désignés. C'est une communication puisqu'il s'agit des autres membres de la commission, même si certains d'entre vous les connaissent déjà.

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Tu as tout dit, Jérôme. Cette communication vient en complément de la délibération que nous avons votée au mois de juillet annonçant les élus de la majorité et de l'opposition siégeant à la commission de désignation des candidats aux logements sociaux de la Mairie du 13^e. Il s'agit aujourd'hui de préciser que cette instance est aussi constituée de représentants des principales associations de défense des droits des locataires, la CNL et la SLCV. Y siège aussi une représentante des services sociaux du 13^e.

Cette commission est présidée par une personnalité indépendante qui est un représentant associatif issu de la société civile.

Voilà ce que je peux vous dire. Je voudrais pour finir vous indiquer, comme cela a été le cas dans la précédente mandature, que je présenterai tous les ans un rapport général sur les attributions et les échanges s'agissant des logements dont la Mairie est réservataire. Je parle bien de la Mairie du 13^e.

M. LE MAIRE : Est-ce que Madame ESTIENNE a demandé la parole ? Non ? C'était une ancienne main levée.

VOEUX

| |
|---|
| V13 2020 17 Vœu relatif à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le 13^e arrondissement de Paris présenté par Chang Hua PENG |
|---|

M. LE MAIRE : On va passer aux vœux et je passe la parole à Chang Hua PENG concernant le vœu qu'il a présenté. Vous avez également été destinataires d'un vœu de l'exécutif qui reprend l'essentiel et la philosophie générale de ce vœu. Je lui laisse la parole pour le présenter.

Chang Hua PENG : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je voudrais avant tout dédier cette prise de parole à Michel ZECLER. Je n'ai pas forcément l'habitude de commenter une affaire en cours. J'aurais préféré ne pas intervenir sur cette thématique dans ce contexte. Malheureusement, je ne peux que faire le constat une fois de plus que notre société est extrêmement fracturée. Je le regrette. C'est un peu le sens du vœu que j'aurais souhaité déposer lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, mais compte tenu de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu faire de dépôt de vœux, ce qui explique aussi le retard de ce vœu. C'est le constat d'une situation qui se développe dans le 13^e arrondissement. J'ai pu entendre Madame PATRIE évoquer des contentieux communautaires dans notre arrondissement. Je suis très affecté par ce type d'événements sachant que nous avons une condamnation en appel que j'ai rappelée dans ce vœu ainsi que différents événements qui ont malheureusement émaillé notre arrondissement. Et je voudrais ré-exprimer une volonté profonde d'unité derrière des valeurs républicaines. J'ai donc souhaité déposer ce vœu et je remercie l'exécutif de proposer un vœu reprenant les grandes lignes de mon propre vœu. Et j'appelle à ce qu'un vœu soit voté de manière unanime.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je voulais remercier Juliette SABATIER et Daniel TRAN d'avoir travaillé à l'élaboration du vœu, qui, je l'espère, va nous rassembler. Mais j'ai vu que Béatrice PATRIE avait levé la main.

Béatrice PATRIE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais féliciter Monsieur PENG d'avoir pris cette initiative, et l'exécutif en général d'avoir relayé en rédigeant également un vœu. Monsieur PENG a prononcé un mot absolument essentiel lorsqu'on évoque le racisme et l'antisémitisme : l'unité. Et je pense en effet qu'il faut l'unité de tous les républicains, de tous les défenseurs des droits de l'homme, des droits de la personne humaine de façon générale. Nous avons évoqué la question du lycée Monet tout à l'heure. Je rappelle que sur les murs du lycée Monet ont été relevées des inscriptions de nature raciste, ce qu'évidemment nous déplorons collectivement.

Le parti communiste français auquel j'appartiens a toujours été extrêmement ferme sur ces questions et sur ces combats. En deux mots, je voudrais saluer la mémoire de Maurice CLING, membre éminent de ce parti, qui est décédé et à qui nous rendrons collectivement hommage jeudi. Il a subi les affres de la Shoah. Il s'en est sorti et a toujours défendu ces valeurs qui sont mises en avant aujourd'hui par Monsieur PENG.

Sans vouloir allonger inconsidérément ces débats qui sont longs ce soir, je voudrais dire que nous traversons en cette matière une période extrêmement complexe et difficile avec cette loi sécurité globale, avec cet article 24. Nous apprenons ce soir qu'il sera remis à plat et réécrit. Même s'il ne faut pas faire de généralités sur le comportement et l'éthique de la police nationale, nous constatons que les violences

policières sont souvent dirigées à l'encontre de personnes pour des raisons qui touchent au racisme et à l'antisémitisme. Monsieur PENG a rappelé avec raison le cas de Monsieur ZECLER, mais on peut aussi évoquer le cas de ce journaliste syrien qui a été tabassé à l'occasion d'une manifestation récente, et je crois que Kaïs IDRIS a eu l'occasion de le rencontrer. Je ne sais pas s'il habite le 13^e, mais il a en tout cas un lien avec le 13^e arrondissement.

Nous traversons en effet une période extrêmement difficile qui touche aux valeurs de la République, qui touche à l'État de droit. En effet, je soutiens et je félicite Monsieur PENG. Je me félicite aussi que notre exécutif ait soutenu et relayé par un vœu peut-être plus global cette préoccupation qui évidemment ne touche pas précisément les affaires de notre 13^e arrondissement, mais qui nous touche chacun et chacune au cœur de nos convictions les plus fondamentales.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'ai vu que Jean-Baptiste OLIVIER a demandé la parole, et ensuite Marie ATALLAH.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je vais évidemment m'associer au vœu de Monsieur PENG, puisque c'est un problème récurrent. Effectivement, ce n'est pas proprement lié au 13^e arrondissement, mais c'est très général sur Paris et sur l'Île-de-France. Ces agressions anti-asiatiques sont particulièrement inquiétantes. Et la justice a d'ailleurs rendu récemment un verdict sévère et c'est cela qui compte. Effectivement, unité de tous et fermeté contre les délinquants. C'est ce qui m'importe.

Maintenant, on parle d'un vœu. Comme le texte le dit, on réaffirme des positions, mais il n'y a pas de vœu dans le sens où il n'y a pas une action proprement dite qui est proposée. Mais nous allons tout de même nous inclure dans cette unanimité.

M. LE MAIRE : Merci. Madame ATALLAH.

Marie ATALLAH : Bonsoir à toutes et tous. Merci, Monsieur le Maire. Le Groupe écologiste s'inscrit pleinement dans la démarche de notre collègue sur ces actes racistes et anti-asiatiques, notamment pour le 13^e. Nous vivons, il est vrai, une période un peu étrange dans notre pays qui nous incite à rester vigilants et à ne pas nous taire. Je remercie vraiment notre collègue pour ce vœu parce qu'il faut dire haut et fort que nous, politiques, sommes là et restons vigilants et surtout à dire que notre méthode ne consiste pas à sortir des lois qui contribuent malheureusement à ne pas apaiser le pays, unir notre société et consolider sa cohésion, mais plutôt la diviser et créer le trouble. Nous agissons plutôt dans la lutte contre les exclusions. Nous nous inscrivons dans une politique d'une ville inclusive et nous faisons tout pour que Paris reste non seulement unie, mais aussi exemplaire, un modèle de ville tout en restant une ville monde, tout en restant une ville refuge, une ville plurielle et respectant la diversité culturelle, une ville qui s'inscrit et qui lutte ardemment pour protéger tout le monde et faire vivre les valeurs de notre République. C'est pour cela que nous votons avec plaisir le vœu de notre collègue, notamment le vœu de la majorité qui remet ce vœu en forme et qui exprime notre position et je suis sûre qu'il sera voté à l'unanimité.

M. LE MAIRE : Merci. Comme c'est une belle unanimité, on va le faire voter tout de suite.

LE VŒU EST RETIRÉ ET REMPLACÉ PAR LE VŒU DE L'EXÉCUTIF.

| |
|---|
| V13 2020 25 Vœu relatif à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le 13^e arrondissement de Paris déposé par l'exécutif municipal |
|---|

M. LE MAIRE : Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je parle du vœu de substitution accepté par Monsieur PENG. C'est le vœu qui vous a été adressé dans l'après-midi qui fait foi évidemment.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU DE SUBSTITUTION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2020 18 Vœu relatif à la création de « places de marché numériques » (« market places ») destinées à soutenir l'activité des commerces de proximité déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^e

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant présenté par Jean-Baptiste OLIVIER sur les marchés numériques, les « market places ».

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Une fois n'est pas coutume, je parle anglais. Lorsque j'ai écrit ce vœu, il n'était pas du tout acquis que les commerces puissent rouvrir aussi vite, ce qui est une très bonne chose évidemment. Malgré tout, on ne peut pas préjuger malheureusement de ce qui pourrait se passer et un reconfinement pourrait éventuellement se reproduire, même si personne ne le souhaite. Ce vœu reste donc tout à fait d'actualité, tout à fait utile.

Je ne vais pas en relire les considérants. Ces places de marché numérique permettant la vente en ligne pour les commerces de proximité de nos arrondissements sont des dispositifs créés dans de nombreuses villes de France, y compris dans un des arrondissements de Paris, le 16^e avec un dispositif qui a très vite bien fonctionné. J'insiste aussi sur le fait qu'il y a des aides financières du Conseil Régional d'Île-de-France. Je vous propose donc que l'on mette en place une telle plate-forme à Paris, et évidemment déclinée dans le 13^e arrondissement. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OLIVIER. Rym KARAOUN GOUEZOU va vous répondre, mais c'est quelque chose que nous avons voté au Conseil de Paris par ailleurs.

Jean-Baptiste OLIVIER : Donc, le 16^e ne le savait pas alors.

M. LE MAIRE : Le 16^e est tellement à la pointe de tout qu'il avait sans doute un temps d'avance, pour reprendre un slogan de Bertrand DELANOË. Rym, pour répondre.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. Je m'étonne que Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, étant conseiller de Paris ne se soit pas rendu compte que son vœu reprend quasiment la disposition déjà adoptée par le Conseil de Paris lors de sa dernière séance. En fait, le Groupe communiste au Conseil de Paris a proposé un amendement, l'amendement 78, qui a été intégré à la DAE 243. Il prévoit que la Maire de Paris adopte son soutien et subventionne une plate-forme numérique, notamment celle proposée par le Groupe « Acheter à Paris » qui visera à recenser les produits fabriqués et commercialisés à Paris et à en faciliter la vente, ce qui bénéficierait aux commerçants et aux consommateurs locaux. Cet amendement prévoit également de faire appel à des coopératives de livreurs estampillés ESS par le biais de cette plate-forme « Acheter à Paris ».

Tout est en route pour être mis en place. Je pense que c'est une question de semaines pour que ce soit actif.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est parfait si nous sommes tous d'accord.

M. LE MAIRE : C'est donc parfait.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Je pense qu'il faut retirer ce vœu. Il n'a pas lieu d'être.

M. LE MAIRE : Monsieur SHOUKRY. On vous entend très mal. Fermez votre vidéo peut-être.

Habib SHOUKRY : Le principe de la vente, c'est de multiplier les canaux. Vous avez à la fois de la vente dans votre magasin et de la vente en ligne. Je prendrai l'exemple d'un restaurateur qui va vendre à la fois dans son restaurant, qui va avoir une activité traiteur en direct avec des entreprises, qui va avoir une activité avec UBER EAT ou DELIVEROO. L'intérêt d'une plateforme locale, notamment d'une plateforme 13^e, c'est que vous pourrez bénéficier de tout le potentiel de communication de la Mairie autour de cette plateforme locale. Vous aurez le journal de la Mairie, les panneaux d'affichage. Vous aurez tout un tas d'éléments qui permettront de mettre en avant le commerce local. Alors que si vous commencez à communiquer sur Paris, il y a 12 000 restaurants. Ce n'est pas la bonne échelle. Ce que propose le Groupe communiste n'est pas incompatible. Je trouve cela très bien. Il faut multiplier les initiatives et les canaux, mais avoir une plateforme e-commerce Paris 13^e est un atout de plus pour nos commerçants. Ce n'est en aucun cas incompatible avec ce qui a été proposé au Conseil de Paris.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Excusez-moi d'intervenir, mais sur la plateforme « Acheter à Paris », vous pouvez centrer votre recherche sur Paris 13^e. Ce n'est pas un problème. Chaque arrondissement pourra ensuite faire le focus sur ses commerçants. En termes techniques, la gestion se fera au niveau parisien. Chaque arrondissement pourra ensuite axer sur ses propres commerçants.

M. LE MAIRE : Ce que l'on est en train de vous dire, c'est que ce que vous proposez est déjà à l'œuvre. En tout cas, une délibération a été votée en ce sens. Il faut ensuite lancer les appels d'offres, mettre en œuvre tout cela. J'entends ce que vous dites, Monsieur SHOUKRY. Je ne le remets pas en question. Il y avait un très bel article dans le Parisien sur l'Oise qui a mis en œuvre une plateforme de ce type. Ils expliquaient très bien que les résultats escomptés étaient bien maigres. Certains commerçants estimaient avoir fait 2 à 3 % de leur chiffre d'affaires habituel. Un autre un peu plus optimiste parlait de 5 % de son chiffre d'affaires habituel. Vous me direz que c'est toujours cela de pris, mais il ne faut pas penser que le basculement est aussi simple entre le commerce de proximité et le commerce en ligne. Si l'on va dans un commerce de proximité, c'est aussi pour un certain nombre de services vers l'internet. Ce n'est pas parce que l'on est référencé sur un site 13^e que les gens iront commander dessus. Je pense qu'en ce moment il faut faire feu de tout bois, essayer d'aider au maximum les commerçants. Cette plateforme sera créée, mais malheureusement, ce ne sera pas une réponse à la hauteur des enjeux pour les commerces qui ont énormément perdu par leur fermeture très longue ces derniers mois.

Tout cela pour vous dire que je vous propose de retirer votre vœu, puisqu'il est déjà à l'œuvre. On ne va pas voter un vœu pour quelque chose qui est déjà en action et qui a déjà été adopté par le Conseil de Paris.

Jean-Baptiste OLIVIER : Non, ce n'est pas tout à fait la même chose. Mais votez contre, ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : Si vous ne voulez pas entendre, on votera effectivement contre. Mais c'est un peu absurde de déposer un vœu pour une délibération qui a déjà été adoptée lors du dernier Conseil de Paris. Cela vous a peut-être échappé, mais on ne va pas revoter un vœu pour réaliser quelque chose qui a déjà été fait. C'est la limite des vœux. Est-ce que vous le maintenez ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui.

M. LE MAIRE : Bien. On va le faire à l'inverse. Qui vote pour ? Le groupe de l'opposition. Qui vote contre ? Tous les autres, j'imagine. Le vœu est donc repoussé. Je trouve cela dommage que vous n'entendiez pas quand on vous fait une réponse appropriée. C'est un peu désagréable.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^e, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, 20 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET M. PENG)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2020 19 Vœu relatif à la qualité de l'air dans les établissements scolaires et de petite enfance déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^e

M. LE MAIRE : Toujours Monsieur OLIVIER concernant la pose de dépollueurs d'air dans les écoles et les crèches.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui. C'est également un lien, comme vous le voyez, avec la crise sanitaire qui impose une aération accrue des salles de classe et des lieux de vie des structures de la petite enfance. L'idée, qui a été poussée dans différents arrondissements de Paris, était de mettre en place des purificateurs d'air, ce qui est tout à fait dans les compétences des mairies d'arrondissement, puisqu'on a vu en introduction de ce Conseil qu'il y avait des Etats Spéciaux pour ce type d'équipements. Merci.

M. LE MAIRE : Emmanuel COBLENCÉ et Johanne KOUASSI pour vous répondre. On commence par Emmanuel COBLENCÉ, j'imagine.

Johanne KOUASSI : C'est l'inverse. Merci Monsieur le Maire. Pour apporter une réponse assez brève, la solution des purificateurs d'air n'est pas forcément une solution reconnue. Si on en installe, on est obligé d'avoir aussi une aération, parce que cela ne peut pas se substituer à une aération. Les études ne sont pas unanimes sur le sujet. Certaines mettent même en avant les dangers des purificateurs dans la mesure où ils pourraient rendre encore plus fines certaines particules et ne pas permettre leur évacuation. Aujourd'hui on n'a pas un recul suffisant sur l'effet positif de l'installation de purificateurs d'air dans tous les établissements.

Je comprends votre préoccupation sur l'aération des locaux. Je peux répondre sur les crèches. En temps normal, hors crise COVID, les crèches sont aérées trois fois par jour. Il faut savoir qu'une aération efficace ne nécessite pas que cela soit prolongé dans le temps. On estime qu'entre 10 minutes et un quart d'heure d'aération suffisent à renouveler l'air et ceci bien plus efficacement qu'un purificateur. Dans le cadre de la crise sanitaire, la fréquence a été accrue. Il s'agit maintenant d'une aération toutes les deux heures. Cela veut dire que lorsque les enfants prennent leur repas, une salle est aérée, et au fur et à mesure, l'on arrive à aérer toutes les deux heures les salles en fonction des activités de la crèche.

Compte tenu de ce qui est fait et du fait que les purificateurs d'air n'apportent pas de solution assez efficace au renouvellement de l'air, nous ne sommes pas favorables à la généralisation d'installations de ce type. Je laisse peut-être Emmanuel COBLENCÉ compléter sur la partie des écoles.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci beaucoup. Je vais être très rapide pour compléter en ce qui concerne les établissements scolaires. Effectivement, cette idée des purificateurs d'air n'est pas inintéressante sur le papier. Loin de là. On sait qu'elle est d'ailleurs testée et expérimentée dans certains établissements scolaires en Europe, mais il y a essentiellement deux sujets par rapport à cela. D'abord, à l'heure actuelle, ces purificateurs d'air rentreraient en contradiction avec le protocole de l'Éducation nationale qui stipule très précisément que les salles de classe doivent être aérées. Or, vous vous doutez bien que nous n'avons pas la possibilité de modifier l'application du protocole de l'Éducation nationale. On aurait des purificateurs d'air et l'on serait encore obligé d'aérer comme Johanne KOUASSI l'a indiqué. D'autre part, on peut être attentifs aux résultats des études et des expérimentations qui sont menées et voir dans un deuxième temps, si jamais les résultats étaient exceptionnels, si cette hypothèse pourrait être envisagée.

M. LE MAIRE : Merci. Toutes les propositions d'où qu'elles viennent, et de l'opposition, m'intéressent par principe, mais on a vraiment été dissuadés de le lancer maintenant. Je le dirai avec mes propres mots.

Les purificateurs d'air peuvent paraître en contradiction avec l'aération. Et c'est l'aération et l'ouverture des fenêtres qui sont aujourd'hui préconisées. Peut-être que, dans un second temps, on pourra regarder les retours. Ce qui avait été lancé dans le 9^e l'a d'ailleurs été avant l'épisode du COVID. Par principe, je suis ouvert à regarder des choses qui marchent, mais en l'occurrence, comme l'on dit Johanne et Emmanuel, c'est contraire au protocole appliqué actuellement. Y compris lorsqu'il y a des circuits d'air interne dans les immeubles, il est demandé d'aérer, ce qui pose d'ailleurs problème dans les immeubles où les fenêtres ne s'ouvrent pas. C'est contradictoire avec l'ouverture des fenêtres. Là aussi, je souhaiterais que vous retiriez votre vœu. Si vous ne voulez pas le faire, libre à vous. On en reparlera après l'épisode sanitaire, mais en tout cas, on ne peut pas avoir des actes qui peuvent paraître contradictoires avec les protocoles qu'on nous demande de respecter. Et si l'on installe des purificateurs d'air, j'ai peur que psychologiquement cela se substitue à l'ouverture des fenêtres, ce qui ne peut pas être le cas. Je vous laisse la parole, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : On va le maintenir quand même, même si j'entends les remarques des deux adjoints dont j'ai pris note. Mais on va le maintenir quand même.

M. LE MAIRE : Qui vote pour ? L'opposition municipale. Est-ce que les autres groupes votent contre ? Je vous demande de vous exprimer. Le Groupe Paris en Commun vote contre, le Groupe PC vote contre, le Groupe Vert vote contre aussi.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^e, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, 20 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET M. PENG)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

| |
|---|
| V13 2020 20 Vœu relatif au trajet de la Traversée Bièvre-Montsouris (ligne 513) déposé par Élisabeth STIBBE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e sur proposition du Conseil de Quartier n° 3 (Quartier Rungis-Peupliers) |
|---|

M. LE MAIRE : On passe au vœu suivant et je pense qu'il est proposé par Madame STIBBE. Vous avez reçu une proposition de vœu de substitution dans l'après-midi. J'espère que vous avez pu en prendre connaissance.

Elisabeth STIBBE : Tout à fait, Monsieur le Maire. À 17h50, ce qui ne m'a pas donné beaucoup de temps pour l'étudier précisément.

En bref, mon vœu était tout simple. C'était une demande de révision du parcours de la traversée Bièvre-Montsouris dans son trajet de retour depuis Alésia, depuis la place de l'Abbé Hénocque de façon à ce qu'elle desserve la rue Annie Girardot, l'EHPAD et d'une façon plus générale le haut de la rue qui est difficile d'accès et qui permet un accès vers le tram. Nous sommes d'accord là-dessus. Vous avez repris ce point dans votre deuxième proposition.

Mais vous y avez accolé un sujet important qui est un sujet plus large que la question du quartier, qui est un sujet politique relatif au financement de la traversée Bièvre-Montsouris. J'ai les éléments qui me permettent de retirer mon vœu au bénéfice du vôtre, puisque vous en reprenez tous les éléments. En revanche, je n'ai pas les éléments qui me permettent de voter pour votre vœu lorsqu'il demande que la Région Île-de-France finance cette traversée. Je n'ai pas les éléments pour juger. Je ne sais pas si la traversée Bièvre-Montsouris est la seule dans Paris à ne pas être financée par la Région. Est-ce que la Ville de Paris doit pallier ce manque ? Je ne sais pas. Je ne saurais que m'abstenir sur votre contre-proposition, mais je suis tout à fait preneuse de vos explications.

Antoine GUILLOU : Je peux effectivement vous apporter quelques éléments et je laisserai Monsieur le Maire compléter le cas échéant.

Par rapport à votre vœu, j'ai souhaité réagir sur deux points et vous proposer ce vœu de l'exécutif. Les deux points sur lesquels j'ai souhaité réagir, c'est d'abord sur la forme, car vous indiquez que ce vœu se base sur une proposition du Conseil de Quartier. J'en ai été un peu surpris ainsi qu'Anne SOLEILHAVOUP qui est la conseillère municipale référente pour ce Conseil de Quartier. Nous étions présents début novembre à une réunion publique organisée par le Conseil de Quartier et il ne semblait pas que ce point avait été évoqué. Et d'ailleurs, je ne me souviens pas, mais je peux me tromper, qu'un représentant de l'opposition municipale était représenté à cette réunion.

Elisabeth STIBBE : Il y avait pourtant des gens qui nous représentaient. Par ailleurs, il est évident que vous êtes depuis moins longtemps que moi membre de ce Conseil de Quartier. J'appartiens à son bureau d'animation, le CQ3, puisque cette question de changement de trajet de la traverse est tout de même évoquée depuis assez longtemps.

Antoine GUILLOU : Je vous l'accorde bien volontiers, ce sujet n'est pas nouveau. Je laisserai peut-être Anne SOLEILHAVOUP ou Éric OFFREDO qui participaient également à cette réunion en dire un mot. Mais c'était plus sur le formalisme dans le sens où il ne me semble pas que cela ait été proposé par les coordonnateurs du Conseil de Quartier. C'est un point qui me semble plus relever du bon dialogue entre nous au sein du Conseil d'arrondissement et l'opposition n'a de toute façon pas besoin de la validation des Conseils de Quartier pour faire des propositions. Il n'y a donc pas de problème de légitimité, mais il me semble qu'il faut être transparent sur ce qui émane des Conseils de Quartier et ce qui émane de vos propositions, ce qui ne leur enlève rien par ailleurs.

Le deuxième point sur lequel je souhaitais réagir, c'est qu'une phrase de votre vœu initial invitait à signaler la situation à Île-de-France Mobilités. Or, il me paraissait utile et pertinent à ce stade de signaler que le financement de la traverse est justement assuré par la Ville de Paris et que la Région Île-de-France ne joue pas tout à fait son rôle, à savoir celui d'autorité organisatrice des mobilités dans la région Île-de-France. C'est pourtant un service public de proximité en matière de transport tout à fait utile dans ce quartier du 13^e, et d'ailleurs aussi du 14^e dans lesquels la densité de transport ferré est plus faible qu'ailleurs à Paris. Il nous semblait donc utile de proposer que ses modalités de financement soient réinterrogées de sorte que nous ayons un schéma de financement cohérent pour la traverse, comme pour les autres moyens de transport pour lesquels la Région Île-de-France, via Île-de-France Mobilités, est l'autorité responsable.

Elisabeth STIBBE : Cela n'a aucun rapport avec mon vœu, cher Monsieur. Mon vœu concernait le trajet non pas le financement.

M. LE MAIRE : Madame STIBBE, excusez-moi. Nous sommes dans un Conseil d'arrondissement. Je distribue la parole. Vous avez interrompu une première fois Antoine GUILLOU. Je vous la laisse bien volontiers, mais faites une intervention où je vous demanderai de savoir si vous acceptez notre vœu de substitution ou pas et ensuite nous procéderons au vote.

Elisabeth STIBBE : Dans ce cas, Monsieur GUILLOU m'a convaincue. Je voterai contre.

M. LE MAIRE : J'imagine que vous maintenez votre vœu.

Elisabeth STIBBE : Absolument.

M. LE MAIRE : D'accord. Je vois que c'est constructif.

Le vœu présenté par l'opposition : qui vote pour ? Monsieur OLIVIER lève la main. J'en déduis donc que son groupe vote pour. Qui vote contre ? Les autres groupes j'imagine. Il est repoussé.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, 20 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET M. PENG)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2020 26 Vœu relatif à la traverse Bièvre-Montsouris déposé par l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Le vœu présenté par l'exécutif : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? L'opposition. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci. Il est adopté.

POUR : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, 20 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET M. PENG)

CONTRE : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2020 21 Vœu relatif à la rénovation du terrain de rugby du stade Georges Carpentier déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

M. LE MAIRE : On passe au vœu suivant et je laisse toujours la parole à Madame ESTIENNE concernant le TEP Bourneville et le terrain de rugby de Carpentier.

Mireille ESTIENNE : Dans l'ordre, je crois que c'était d'abord le terrain de rugby de Carpentier. Merci, Monsieur le Maire. En effet, ce terrain de rugby de Carpentier date de 2010, 10 ans déjà. Il est très utilisé, puisqu'il y a très peu de terrains de rugby à Paris, sachant que le club US Olympiades Massif Central l'utilise, et d'ailleurs à bon escient, puisque ce club fait partie du championnat d'excellence. Notre vœu, c'est justement de rénover ce terrain de rugby qui est très prisé de la part des Parisiens.

Aïmane BASSIOUNI : Madame ESTIENNE, je ne vous cache pas mon incompréhension face à ce vœu qui ne me semble pas vraiment en phase avec les réalités. Je ne vous cache pas que nous sommes très en lien avec l'US OMC qui représente effectivement le rugby parisien et du 13^e arrondissement fédéral 3. Il œuvre beaucoup socialement sur divers sujets et il utilise énormément ce terrain de rugby à Carpentier. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, j'étais en conf call avec eux. Je leur ai posé la question de savoir s'ils étaient satisfaits des infrastructures sportives et notamment du terrain de rugby à Carpentier. Ils en sont très satisfaits. Et ce n'est pas du tout dans leur priorité. Ils ont d'autres priorités, de nouveaux vestiaires par exemple.

Je veux tout simplement conclure en disant que nos priorités sont seulement celles des associations.

M. LE MAIRE : Madame ESTIENNE.

Mireille ESTIENNE : Vous êtes d'accord avec moi qu'il date quand même d'il y a 10 ans.

Aïmane BASSIOUNI : Tout à fait, mais ce n'est pas dans les priorités et il n'est pas en mauvais état.

Mireille ESTIENNE : À mon avis, si.

Aïmane BASSIOUNI : Je ne sais pas si vous y êtes allée, Madame ESTIENNE. Je m'y suis rendu et je ne trouve pas qu'il soit en mauvais état.

Mireille ESTIENNE : Non seulement j'y suis allée, peut-être, il y a plus longtemps que vous, mais cela date simplement du mois de septembre. Et j'ai rencontré, lors du Village des sports, cette association qui m'a parlé de ce terrain qui pourrait être rénové. Mais j'entends que ce ne soit pas votre priorité.

Aïmane BASSIOUNI : Ce n'est pas ce qu'ils m'ont dit il y a deux semaines.

Mireille ESTIENNE : Ils ont donc changé d'avis.

Aïmane BASSIOUNI : J'ai plutôt tendance à croire l'association.

Mireille ESTIENNE : Bien sûr.

M. LE MAIRE : Madame ESTIENNE, ce que je peux simplement vous dire... je ne voterai pas favorablement votre vœu si vous le maintenez. Mais comme vous le savez, nous allons lancer une réflexion sur Carpentier avec toute une série d'aménagements complémentaires que nous souhaitons voir intervenir. On va faire les choses en fonction des financements que nous aurons et des priorités affichées tant sur l'état des équipements que sur les souhaits des associations, comme vient de l'indiquer fort justement Aïmane BASSIOUNI. Effectivement, le club de rugby, pour l'avoir rencontré à de nombreuses reprises également, a pour priorité les vestiaires, les salles où il se réunit entre les deux stades et les tribunes. Si on a l'argent pour refaire le stade, on le fera entièrement, mais je n'en suis pas sûr. En tout cas, aujourd'hui, refaire entièrement le terrain de rugby n'est pas une priorité. Tant qu'on n'a pas cette analyse un peu plus fine, il nous semble difficile d'accepter votre vœu en l'état.

Maintenant, je souhaite simplement savoir si vous le maintenez ou pas.

Mireille ESTIENNE : Bien sûr. Pourquoi est-ce qu'à chaque fois on retirerait nos vœux ? Non. On le maintient.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun problème. On ne va pas recommencer le débat.

Qui vote pour ? L'opposition. Qui vote contre ? Les autres groupes. Merci. Il est repoussé.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pardon, je n'ai pas demandé. Je n'en vois pas. Il est donc repoussé.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^e, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, 20 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET M. PENG)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2020 22 Vœu relatif à la couverture du terrain d'éducation physique Bourneville déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant. Toujours Madame ESTIENNE pour le terrain d'éducation physique Bourneville. Là aussi, je ne pense pas que nous soyons dans les bonnes priorités, mais je vous laisse bien volontiers la parole.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, c'est vrai que lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous avons voté une subvention pour La Domrémy Basket 13 afin que ce club bénéficie de cours supplémentaires lors de ses cours de basket pour 40 adolescentes. J'ai rencontré non seulement La Domrémy Basket 13, mais je suis également en lien avec le collège Évariste Gallois puisque je vous représente, avec d'autres de vos collègues, au conseil d'administration. Et le professeur d'EPS m'a bien spécifié, pas plus tard que la semaine dernière, qu'il souhaitait vraiment recouvrir ce terrain. Pourquoi ?

Une fois de plus, je suis désolée, mais nous sommes à Paris et non pas dans le sud de la France. C'est comme pour la piscine, les moments où il ne pleut pas à Paris sont quand même moins importants que les moments où il pleut. Et c'est vrai que ce terrain pourrait être davantage utilisé s'il était recouvert, non seulement par La Domrémy, non seulement par le collège Évariste Gallois, mais également par les écoles Küss ou 44 Enfants d'Izieu. Tout cela fait sens au sein d'un quartier où la Politique de la Ville est très importante. Donc oui, c'est une priorité pour eux. Je vous le dis.

M. LE MAIRE : Et pour vous, on l'avait bien compris. Aïmane BASSIOUNI pour répondre.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Là aussi, on est sur d'autres priorités comme l'a dit Monsieur le Maire. Pour le moment, nous avons d'abord à cœur les TEP Jenner et Dunois qui suscitent beaucoup plus d'urgence, puisqu'il y a des problèmes de nuisances qui ne vous ont pas échappées, d'usages non sportifs. Ces TEP sont situés au milieu d'immeubles et tout cela nuit évidemment au voisinage. A contrario de Bourneville qui est éloigné des habitations et ne cause pas de nuisances sonores.

Pour vous répondre sur le professeur d'EPS, nous sommes aussi en lien avec lui. Ma collègue, Madame Anne SOLEILHAVOUP avait évoqué ce sujet puisqu'elle s'était rendue au conseil d'administration de ce collège et en a parlé avec ce professeur. J'ai rendez-vous avec lui très bientôt pour en parler.

Concernant La Domrémy Basket 13, avec qui nous sommes aussi très en lien, je leur ai également posé la question. Pour tout vous dire, Madame ESTIENNE, j'ai passé plusieurs entretiens dans le cadre de renouvellement de conventions. J'ai donc rencontré La Domrémy Basket 13 et je leur ai posé les mêmes questions. Est-ce que les infrastructures vous conviennent ou pas ? Est-ce qu'il y a des endroits où il faudrait faire des révisions, recouvrir, etc. ? Je leur ai évoqué le TEP Bourneville. Ils m'ont dit qu'ils en étaient pour le moment satisfaits et que ce n'était pas non plus leur priorité. Pour le moment, ce n'est donc pas dans les priorités.

M. LE MAIRE : Merci. Madame ESTIENNE, je ne vais pas vous demander de retirer votre vœu, puisque vous ne le retirerez pas. On va donc le faire voter.

Mireille ESTIENNE : Excusez-moi, Monsieur le Maire, je pensais avoir levé ma main...

M. LE MAIRE : Madame ESTIENNE, vous avez déjà exposé votre vœu et on vous a répondu.

Mireille ESTIENNE : Non, mais je réponds.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas comme ça un Conseil d'arrondissement. On ne reprend pas la parole trois fois.

Mireille ESTIENNE : Ah d'accord. C'est limité à deux !

M. LE MAIRE : Exactement. Je vais donc faire voter ce vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Il est repoussé.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, 20 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET M. PENG)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2020 23 Vœu relatif au déploiement de points de recharge électrique dans le parc social du 13^e déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Habib SHOUKRY et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^e

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant et je laisse la parole à Monsieur SHOUKRY.

Habib SHOUKRY : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : On vous a adressé une proposition de vœu qui, je l'espère, nous rassemblera. Vous pourrez vous exprimer en disant si vous l'acceptez ou non dans votre présentation.

Habib SHOUKRY : Je serai favorable probablement aux deux. Déjà, je vous remercie d'avoir proposé un autre vœu, ce qui montre notre priorité commune sur ce sujet. Pour les considérants, nous avons les mêmes. Concernant l'intérêt de déployer ce type de bornes, il est évident, car nous devons nous passer des véhicules thermiques. Il est évident parce qu'on ne peut pas continuer à polluer avec des particules fines. Il est évident parce que l'on doit changer nos usages, y compris réduire l'utilisation du véhicule au quotidien. Même si l'électrique n'est pas forcément la seule solution d'avenir, c'est certainement une solution que nous avons pour atteindre nos objectifs en 2030. Il est important que nous puissions y contribuer en tant que Ville.

Je m'étais positionné par rapport aux bailleurs sociaux parce que je considérais que c'était là où nous avons vraiment le plus de poids. C'est évidemment une bonne chose de proposer aux propriétés privées d'aller dans le même sens, même si je doute des moyens qui sont à notre disposition pour le faire et que c'est plus un vœu pieux.

Je serai favorable à voter les deux vœux. Pour moi, ils ne sont pas incompatibles étant donné que le mien porte davantage sur les bailleurs sociaux et que le vôtre comprend également la partie propriétés privées, avec un impact dont j'aimerais que vous me disiez ce que l'on pourrait en faire. Je suis prêt à voter les deux vœux, mais je souhaiterais maintenir le mien.

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Antoine GUILLOU, mais le principe de proposer un vœu de substitution, c'est bien pour qu'il se substitue. Antoine GUILLOU pour répondre et pour dire pourquoi nous l'avons fait évoluer.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur SHOUKRY, pour votre vœu sur un sujet intéressant, le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Comme vous l'avez dit, c'est effectivement une solution de mobilité qui présente un certain nombre d'avantages, notamment pour ceux de nos concitoyens qui auront toujours besoin d'une voiture pour se déplacer et auquel cas il faut que cette voiture ait le moins d'impact environnemental possible. Et l'électrique fait partie des solutions.

La raison pour laquelle nous avons souhaité proposer un vœu de substitution, c'est la proposition d'étendre votre vœu au parc privé. C'est un considérant que nous avons rajouté et qui nous semble intéressant. Dans le 13^e arrondissement, 71 % des places de parkings privés appartiennent à des copropriétés ou à des personnes physiques. Uniquement 25 % se trouvent dans le parc social. C'est pour cela qu'en termes de couverture, y compris du 13^e arrondissement, il me semblait intéressant de rappeler cette statistique, d'autant plus que les dispositifs d'aide mis en place par la Ville, mais également par l'État en ce qui concerne les bornes de recharge de véhicules électriques sont également accessibles aux copropriétés privées. Il n'y a donc pas, de ce point de vue, de différences dans les dispositifs d'aide disponibles. C'est pour cela qu'il nous semblait utile d'avoir ces deux volets. Voilà pour le premier segment du vœu.

On souligne par ailleurs l'initiative prise par la Ville avec l'Agence parisienne du climat et l'ADIS et qui s'adresse aux deux segments. Et comme c'est une initiative qui date de ce mois-ci, il me semblait utile de la signaler.

Le deuxième élément qui figure dans le vœu de l'exécutif, c'est effectivement cette démarche d'ouvrir les parkings du parc social à des usagers qui seraient autres que les résidents, ce qui est une démarche à laquelle les bailleurs sociaux contribuent dans le cadre des États généraux du stationnement. Cela ne va pas sans poser des questions de sécurité, s'agissant de lieux qui deviennent accessibles aux résidents et aux non-résidents. Cela pose un certain nombre de questions que les bailleurs sociaux expriment dans le cadre des États généraux du stationnement, mais c'est un sujet sur lequel les bailleurs et la Ville travaillent. Il s'agissait de préciser un certain nombre de considérants, d'ajouter les copropriétés privées qui font une part importante du parc dans le 13^e et de séparer ces deux segments du vœu. C'était effectivement un principe intéressant par rapport à votre vœu initial. Je pense qu'il était nécessaire de préciser un certain nombre de points. C'est pour cela que c'est plutôt un vœu de substitution que nous vous proposons.

M. LE MAIRE : Monsieur SHOUKRY, est-ce que vous acceptez ce vœu de substitution ou est-ce que vous maintenez votre vœu. Apparemment, Jean-Baptiste OLIVIER vous donne quelques instructions.

Jean-Baptiste OLIVIER : On le maintient évidemment. Je reste calme, mais je ne comprends pas... Que vous soyez systématiquement contre ce que l'on pense et ce que l'on propose, c'est presque le jeu. Mais quand on propose un vœu extrêmement bien fait et que l'on ne peut pas contester, qu'est-ce qui vous empêche de le voter ? Pourquoi faire toujours de la substitution ? C'est cela que je ne comprends pas. En quoi est-ce que cela vous gêne ? En quoi est-ce que cela dévaloriserait la force de ce vœu qu'il soit voté tout en restant le nôtre. Évidemment qu'on va le maintenir.

M. LE MAIRE : On dit des choses différentes, Monsieur OLIVIER. Comme vous êtes quelqu'un de grande ouverture, lorsque vous serez maire un jour, ce que je vous souhaite... Dans le 13^e, je ne suis pas sûr que cela arrivera, mais vous pourrez faire comme vous l'entendez.

Jean-Baptiste OLIVIER : Quelle suffisance ! Quelle suffisance !

M. LE MAIRE : Cher Monsieur OLIVIER, si vous le permettez. Je vais soumettre les deux vœux à votre suffrage. Qui vote pour le vœu présenté par l'opposition ? Merci. L'opposition. Qui vote contre ? Merci. Le reste du Conseil.

POUR : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^e, LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN, 20 ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN ET M. PENG)

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2020 27 Vœu relatif au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les copropriétés et au sein du parc social déposé par l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Qui vote pour le vœu de l'exécutif ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient. Merci. Il est adopté.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2020 24 Vœu relatif aux procédures de demande de titre de séjour déposé par les élu(e)s de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant.

Jean-Noël AQUA : Si l'on parle du vœu de notre majorité, c'est pour interpeller sur une situation au choix abracadabrant ou scandaleuse. Le sujet, c'est le traitement des demandes de titres de séjour, tant les premières demandes que les demandes de renouvellement. Cela concerne notamment les mineurs non accompagnés, les jeunes dits sans papiers et scolarisés sur le 13^e. Et je remercie le Réseau RESF de nous avoir signalé ce point.

Le sujet, c'est qu'avec la COVID, un certain nombre de procédures administratives ont été plus compliquées du fait assez compréhensible du manque de personnel. Il y a eu un afflux de dossiers non traités en préfecture sur ces demandes de titres de séjour. Il y a donc un vrai bouchon aujourd'hui et une situation de tension. Il y a tout un tas de rendez-vous qui n'ont pas été honorés, qui n'ont pas été accordés dans les délais. C'est donc une situation abracadabrant que l'on peut bien imaginer. Jusqu'ici, on peut le comprendre.

Mais suite à ces difficultés, la préfecture a mis en place un dispositif de rendez-vous dématérialisés. Il n'y a plus de rendez-vous en présentiel. Et c'est la vraie Bérézina. C'est un nombre très restreint de rendez-vous. Des huissiers ont d'ailleurs constaté la chose. C'est hallucinant de voir à quel point il est difficile de se connecter sur le site de la préfecture pour prendre un rendez-vous. Cette situation est vraiment ubuesque. Vous avez des jeunes qui passent leur temps sur leur smartphone à réessayer toutes les minutes pour avoir une demande de rendez-vous sans jamais l'avoir. Cela donne lieu à des systèmes où de petits malins prennent des rendez-vous pour ensuite les revendre. C'est vraiment Ubu ou Godot, comme vous voulez.

Cette situation a été condamnée par le Conseil d'État qui dit que, de facto, cela revient à interdire l'accès aux titres de séjour et à un certain nombre de demandes. Ce vœu vise à alerter sur cette situation et à demander deux choses à la préfecture. D'abord, faire en sorte que les procédures sur le site Web soient fonctionnelles. Et ensuite, demander à ce qu'il puisse toujours y avoir un rendez-vous physique en préfecture pour pouvoir fixer les rendez-vous ultérieurs. On est aujourd'hui obligés de passer par cet outil dématérialisé, mais un certain nombre de personnes rencontrent des problèmes avec l'outil numérique. Passer par un outil numérique complique les demandes, et en plus, si cela ne fonctionne pas, ce sont des problèmes au carré. C'est tout l'objet de ce vœu.

M. LE MAIRE : Marie ATALLAH a demandé la parole.

Marie ATALLAH : Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, pour ne pas prolonger la soirée et les débats, je veux dire que notre Groupe s'associe pleinement à ce vœu. Nous avons d'ailleurs contribué à sa rédaction avec les membres de la majorité. Il s'inscrit dans la continuité de notre action dans la lutte pour la protection de ces jeunes et de leurs familles depuis que le phénomène a pris de l'ampleur à Paris. Nous avons le devoir de protéger ces jeunes, sinon ils sont à la rue et exposés au risque de se retrouver soit piégés par des actes de délinquance, soit récupérés par des réseaux. Nous avons préféré, avec vous, Monsieur le Maire, dans le 13^e, organiser des séances de parrainage de ces jeunes et de leurs familles, surtout lorsqu'ils sont scolarisés dans le 13^e. Et nous remercions beaucoup les écoles qui les accueillent et surtout RESF qui s'agite quotidiennement pour les protéger et les aider à accéder à leurs droits, à déposer leur demande en préfecture. C'est un droit pour tous de pouvoir déposer une demande. Ensuite, l'examen de leur dossier appartient à la préfecture. Et là, ils sont bloqués.

Je ne pense pas que ce soit volontaire de la part de la préfecture. Nous saluons la dématérialisation de la procédure dans le contexte COVID, peut-être pour les protéger et pour protéger tout le monde. Mais par contre, cette dématérialisation de la demande du dépôt du dossier a rendu l'accès à ce droit très difficile, surtout qu'ils ont fermé l'accueil physique. C'est pour cela que nous nous inscrivons dans ce vœu.

Pour aller plus vite, nous avons demandé au Groupe écologiste du Conseil de Paris d'écrire au préfet pour lui demander la même chose, pour accélérer la demande et faciliter l'amélioration de ce service.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chang Hua PENG a demandé la parole.

Chang Hua PENG : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Sans vouloir mettre plus en difficulté soit le préfet LALLEMENT, soit notre ministre de l'Intérieur, Monsieur DARMANIN, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le vœu que la majorité a proposé sur les demandes de rendez-vous et j'ai apprécié le fait que Jean-Noël précise « *notamment* », parce qu'il était très axé sur les mineurs isolés. C'est vrai que c'est un problème. En tant qu'avocat, c'est quelque chose que je vois au quotidien alors que ce n'est pas ma spécialité. Et je l'élargirai aussi aux étudiants, puisque j'interviens aussi à l'université, et notamment aux étudiants chercheurs. Je pense, Monsieur AQUA que vous y serez sensibles. Il y a des étudiants chercheurs qui sont dans l'incapacité d'avoir des rendez-vous. C'est la même chose pour des gens qui sont dans des situations de changement de statut ou de renouvellement. C'est effectivement quelque chose qui est assez généralisé. C'était un phénomène qui ne touchait que les préfectures de petite couronne et non pas la préfecture de Paris, parce que celle-ci avait beaucoup d'antennes. Sauf qu'aujourd'hui, c'est quelque chose que Paris connaît. À ce niveau-là, je me posais la question de savoir pourquoi cela ne prend que la forme d'un vœu en arrondissement, et pourquoi pas faire un vœu au Conseil de Paris.

M. LE MAIRE : Ce vœu a pour objectif d'être déposé au Conseil de Paris, bien évidemment. C'est une première étape. Il sera ensuite déposé au Conseil de Paris. C'était logique et par respect pour le Conseil d'arrondissement, il était normal de commencer par là. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais le faire voter.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Il est voté à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS

Q13 2020 05 Question relative à l'équipement pour des visioconférences des établissements scolaires du 13^e posée par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^e

M. LE MAIRE : Il nous reste deux questions à aborder. Nous allons essayer de le faire rapidement. Je laisse tout de suite la parole à Mireille ESTIENNE concernant la question des visioconférences.

Mireille Estienne : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. En effet, c'est vrai que cette crise sanitaire a accéléré les visioconférences. On le voit bien ce soir. C'est également le cas pour les conseils d'école et les conseils d'administration.

La seule chose, c'est que malheureusement, ces écoles manquent de moyens, aussi bien des ordinateurs avec caméra que de wi-fi ou éventuellement des logiciels. Deux points dans cette question, d'une part savoir quel est le bilan de ces conseils d'écoles entre le présentiel et à distance. Et d'autre part, quel est le programme prévu pour équiper l'ensemble des établissements scolaires d'ordinateurs avec caméra, en wi-fi et avoir accès aux logiciels ?

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame ESTIENNE pour votre question. Nous allons répondre en deux temps avec les deux adjoints concernés, d'abord Vincent BOULET concernant les collèges et Emmanuel

COBLENCE pour les écoles, sachant qu'effectivement, on a tous remarqué que l'organisation des visioconférences, pourtant recommandées par le Rectorat, était inégale.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette question se pose d'une manière nouvelle du fait de la crise sanitaire allée à la nécessité de continuité du service public de l'éducation et de continuité pédagogique. Et j'en profite pour saluer les efforts des communautés scolaires et éducatives contraintes de mettre en œuvre un protocole sanitaire sans moyens supplémentaires tout en assurant leur mission d'éducation et le fonctionnement des établissements.

En ce qui concerne les collèges, il est vrai qu'ils sont équipés de manière illégale. Cela a entraîné le fait que les conseils d'administration qui se sont tenus en novembre se sont tenus dans des conditions variables. Certains établissements le faisaient en présentiel, d'autres en distanciel. Il faut d'ailleurs souligner l'absence de préconisations claires de la part du Rectorat concernant cette question. Il faut aussi noter que cela n'a pas empêché ces instances de siéger, ni les débats de s'y mener et les décisions nécessaires de s'y prendre.

Au niveau parisien, la Ville a pris ses responsabilités en commandant des webcams USB avec micro intégré. Ceci dit, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une rupture de stock au niveau mondial sur ces équipements. Ils pourront être livrés à partir du mois de janvier.

Plus généralement, je pense que la question des équipements, notamment du wi-fi, doit se faire en concertation avec les communautés scolaires demandeuses. On sait aussi que la question du wi-fi en milieu scolaire peut faire débat. En tout cas, nous sommes en contact avec les établissements scolaires et les services de la Ville pour travailler sur les besoins qui pourraient nous être remontés.

Sur le wi-fi précisément, il s'agit aussi pour nous de reproduire la manière dont Valérie Péresse et la droite régionale équipent les lycées, une opération qui avance peu en partie du fait de son externalisation et en faisant peser sur les professeurs les opérations de maintenance.

M. LE MAIRE : Emmanuel COBLENCE pour poursuivre sur les écoles.

Emmanuel COBLENCE : Très vite, effectivement et je ne reviens pas sur la question de la commande par la Ville d'un grand nombre de webcams avec micro intégré et du contexte de rupture de stock mondial sur cette question. Simplement pour vous dire que la période des conseils d'écoles dans les écoles maternelles et élémentaires n'est pas encore totalement terminée. On pourra sans doute faire un bilan extrêmement précis à la toute fin de cette période. Certains conseils d'écoles s'étaient tenus avant le reconfinement. Ils avaient donc pu se tenir relativement normalement. D'autres sont encore en cours.

En ce qui concerne les conseils d'écoles qui se sont tenus ces dernières semaines, environ deux tiers ont pu se tenir en ligne et un tiers se sont tenus en présentiel, malgré les recommandations du Rectorat, en respectant les gestes barrières et la distanciation physique. Dès que la campagne des conseils d'école sera terminée, on vous fera parvenir un bilan très précis sur les 65 écoles du 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. On a essayé de vous répondre le plus précisément possible, Madame ESTIENNE.

Q13 2020 06 Question relative aux perspectives du Centre Commercial Italie 2 posée par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^e

M. LE MAIRE : Pour terminer, je laisse la parole à Jean-Baptiste OLIVIER pour la dernière question ce qui nous permettra d'achever notre Conseil.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, je serai très rapide. Effectivement, j'ai été interpellé par l'annonce récente de la fermeture du Printemps à Italie 2 qui s'inclut, certes, dans un choix global du Groupe, mais qui pour le 13^e arrondissement et pour Italie 2 est une très mauvaise nouvelle.

J'avais deux questions. D'une part, qu'est-ce qui va remplacer cette locomotive d'Italie 2 ? Et d'autre part, je dois dire que cela m'inquiète d'autant plus que l'agrandissement assez phénoménal de ce centre commercial me gêne beaucoup. Je voulais savoir pourquoi ce permis de construire a été autorisé. Voilà mes deux questions très rapides.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais moi-même vous répondre en vous communiquant les informations qui sont en ma possession. La question du Printemps se posait déjà depuis longtemps. Cela se posait avant le confinement. Les gestionnaires d'Italie Deux m'avaient fait part qu'il était déjà question pour le Printemps de fermer un certain nombre de magasins. Dans les arbitrages, le magasin du 13^e, comme bien d'autres magasins, était sur la sellette.

Pour ma part, je suis plus inquiet pour les salariés. Pour le coup, se défendre en période de confinement est évidemment moins aisé. Sachez que je me suis mis à leur disposition pour les rencontrer. Pour l'instant, ils n'ont pas donné suite, mais j'imagine qu'ils ont un certain nombre de réunions internes qui sont prioritaires sur notre rencontre.

Concernant HAMMERSON, je les ai interrogés. Je trouve le contexte très difficile et très inquiétant pour retrouver des enseignes, mais cela n'avait pas l'air de les perturber plus que cela. Ils ont même un certain nombre de demandes qu'ils ne savent pas honorer. Entre les surfaces moyennes pour les magasins de petites enseignes que vous connaissez et les très grandes surfaces comme celle du Printemps, ils n'ont pas de disponibilités et de locaux à proposer. Ils ont donc toute une série de demandes de surfaces relativement importantes qu'ils ne peuvent pas honorer. Ils m'ont donc dit que cela ne les inquiétait pas plus que cela. On verra après les dégâts que fera la crise de la COVID sur l'ensemble des enseignes. Mais comme vous l'avez constaté, les travaux d'extension n'ont été en rien ralentis. Ils ont été menés au rythme aussi normal que faire se peut, avec les conditions de construction actuelles.

Sur la salle de spectacles, je vous donne quelques informations. L'opérateur Juste pour rire avait le contrat. Monsieur ROZON, pris dans l'affaire Me Too, a vendu toutes ses affaires à une société américaine qui n'avait même pas compris que dans la corbeille de mariée, il y avait l'exploitation d'une salle à Paris. Et ce n'était pas le cœur des activités qu'ils souhaitaient développer. Voyant cela, j'ai sollicité HAMMERSON et demandé que l'on se rapproche de la société actuelle pour installer temporairement le Théâtre de la Ville. C'était juste un contrat permettant de poursuivre les activités du théâtre pendant un an et où pendant un an il pouvait poursuivre leur activité au 13^e Art, ce qui a donné l'illusion que la salle n'était pas fermée, même si elle n'avait plus vraiment d'exploitant. Et nous avons alors commencé à travailler et à trouver des repreneurs. A priori, si tout va bien, on est en train d'en trouver un et le contrat est bien avancé. J'espère qu'on pourra annoncer une nouvelle rapidement. Je ne peux pas vous en dire plus ce soir, mais les choses sont plutôt bien engagées. Encore une fois, je reste prudent parce que les gens qui reprennent l'exploitation d'une salle de spectacles dans cette période doivent être solides. Visiblement, ils ont vraiment l'intention de faire fonctionner cette salle. Je pense qu'on aura une bonne nouvelle d'ici peu de temps. Voilà les éléments qui sont en ma possession. Monsieur OLIVIER ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Ce n'était pas tout à fait ma question, mais on va en rester là pour ce soir. Merci

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Fin de l'enregistrement.